

## SUR LA DEMOCRATISATION EN COTE-D'IVOIRE: PASSE ET PRESENT

Après une éclipse d'une trentaine d'années la Côte-d'Ivoire, comme quelques autres pays africains, a redécouvert, en 1990, la voie séduisante autant que problématique du multipartisme et de la tenue d'élections disputées. Pressées par une vague d'agitations sociales et de contestations politiques internes, contraintes par les nouvelles rigueurs d'un quatrième plan d'ajustement structurel et sensibles à des recommandations des bailleurs de fonds, les autorités gouvernementales ivoiriennes se sont résolues à libéraliser le régime, à légaliser l'expression d'opinions politiques différentes et l'organisation de partis concurrents. Si ce processus de démocratisation a révélé, dans sa mise en oeuvre quotidienne, de nombreuses inerties et de réelles limites, il faut cependant reconnaître qu'il est loin d'être factice et qu'il comporte de très importantes significations pour l'analyse sociale et politique.



Deux observations doivent être immédiatement formulées. En premier lieu le régime de multipartisme et d'élections concurrentielles n'est pas une nouveauté dans le pays, même si la majorité de sa population actuelle, en raison de la vigueur du croît démographique, n'a connu que la période du parti unique. Le parti démocratique de Côte-d'Ivoire, section territoriale du Rassemblement démocratique africain (PDCI-RDA), une des nombreuses formations partisans animant la vie politique au sortir du second conflit mondial, a commencé à bâtir son hégémonie à partir de 1951 et exercé le monopole de la représentation dès les élections de 1957. D'autre part la transition au pluralisme consacrée

en 1990 a été précédée par une série d'ouvertures décidées par le président Houphouët-Boigny en 1980 et conduisant à la mise en place d'un régime électoral de type semi-compétitif.

Il ne peut être question ici, faute d'informations contrôlées sur certains points, d'examiner tous les paramètres ayant contribué aux changements de 1990 - notamment seront laissés de côté la nature, le contenu et la force des pressions, bien réelles, des bailleurs de fonds; en outre, dans les limites de cet article, toutes les dimensions et significations du processus électoral et de la situation multipartisane ne pourront être analysées alors même que leur prise en compte est indispensable à la compréhension globale et complète de la nouvelle conjoncture politique ivoirienne - les luttes électorales à l'échelle locale; les modes d'action des partis, etc. Dans les frontières analytiques ainsi précisées, la présente étude a été orientée dans trois directions principales. Il est apparu en premier lieu nécessaire, en rappelant très brièvement le cadre et les étapes de la vie politique ivoirienne, de situer plus clairement les derniers changements dans la perspective de la longue durée par rapport à laquelle ils ne se présentent à la fois ni comme mécaniquement déterminés ni comme accidentellement produits. En second lieu seront identifiées quelques-unes des conditions dans lesquelles s'est effectué le récent passage au pluralisme, ce qui permettra à la fois de restituer le champ d'action gouvernemental et de construire le contexte immédiat par rapport auquel les changements politiques ont pris une partie de leur sens. En dernier lieu seront formulés quelques enseignements tirés des dernières élections ouvertement disputées et sur ce que quelques-uns de leurs résultats suggèrent du point de vue de la démocratisation en cours dans le pays (1).

### Hégémonie et pluralisme dans la perspective historique

Dans toute analyse sociale le recours fait à l'histoire suppose qu'aient été réglés certains préalables épistémologiques. Ces problèmes, qu'on peut pourtant tenir pour essentiels, ne seront pas approfondis dans cette étude. On se contentera d'exprimer deux remarques, l'une relative à la nature du rappel historique pratiqué, l'autre au statut qu'on lui assigne dans notre essai de compréhension du processus de démocratisation et d'ouverture pluraliste sur la scène ivoirienne contemporaine. Il ne s'agit pas de restituer dans sa richesse et sa sinuosité la formation de la Côte-d'Ivoire politique et moderne et les articulations complexes entre les formes du pouvoir et les structures économiques, sociales, et culturelles qui organisent diversement la société. Mais plus simplement de procéder à une démarche régressive et, en sélectionnant une série d'événements, d'activités et de processus, de montrer l'ancienneté et la diversité de

certaines caractéristiques des pratiques et rapports de pouvoir trop communément conçus comme strictement contemporains et regrettamment appréciés dans leur apparente uniformité intégratrice; de montrer également que la construction d'un ordre politique à vocation hégémonique s'est réalisée dans une tension constante avec des modalités nettement différenciées d'organisation collective, de représentation du pouvoir et d'expressions politiques, témoignages d'une vivace endogénéité des luttes d'autorité et indicateurs persistants, bien que refoulés par les gouvernants postcoloniaux et longtemps négligés par les analystes, d'un pluralisme de fait contradictoire avec le projet central à visée unanime (2).

Au demeurant comment, au seul plan logique, aurait-il pu en être très différemment et cette tension ne pas exister quand on prend acte de l'extrême diversité, dans un même ensemble "territorionational", des systèmes, formes et modes de production, des règles de la parenté et de la filiation, des régimes d'organisation sociale, des modalités de représentation et d'exercice des pouvoirs, des systèmes d'inégalité et de domination, etc.? (3). Multiplicité et chevauchement des clivages - qui traversent des unités trop aisément surévaluées comme les "communautés" ethniques-, actions et revendications spécifiques de catégories sociales subordonnées (femmes, cadets etc.), vivacité des luttes politiques, urbaines et rurales, en contextes pourtant autoritaires, construction d'espaces autonomes d'expression politique, saisies opportunes d'interstices d'évitement ou de subversion culturelles et idéologiques qui limitent l'efficacité de régimes de contrôle accentué, forces propres de confréries religieuses avec lesquelles des pouvoirs gouvernementaux doivent composer etc., témoignent de la multipolarité politique des sociétés africaines, apparaissent comme autant d'échecs ou de résistance aux tentatives de mobilisation politique "par le haut", désignent autant de refus d'entrer dans l'espace de la domination pourtant impliquée par la recherche hégémonique qu'abrite toute édification étatique (4).

Entre la perception strictement conjoncturelle du jeu social et politique - sans doute en partie légitime mais réduite au contexte court de l'activité tactique des agents - et les déterminismes postulés de la longue durée - assimilables à un pur acte de foi historiciste et au culte objectiviste de la "réurrence" et du "précédent" s'ils font l'impasse sur tout ce qui, précisément, assure les enchaînements et les reproductions de situation -, il y a place, croyons-nous, pour la rétrospection sélective à usage explicatif du présent dès lors qu'on accepte l'hypothèse que les systèmes d'action et de représentation, les attitudes et les ethos se construisent dans la durée sociale. Les quelques éléments d'histoire ivoirienne évoqués ici suggéreront cette part de concrétion en même temps que de transformations qui

contribuent à la construction du champ politique contemporain. Ils nous informent que des processus contradictoires (pluralisme social/emprise centrale à vocation totalisante, prégnance des modes violents des rapports politiques/recours routinier à des procédures transactionnelles, régulation fondée sur l'intégration/recours à des moyens coercitifs, etc.) ont concurremment animé la vie politique du pays, que ces processus sont anciens, et que l'histoire des composantes autoritaristes et pluralistes, inégalement mais toujours simultanément présentes dans l'espace social et politique étudié ne privilégie aucun scénario pour l'avenir et peut éclairer tout aussi bien le succès que l'échec de la tentative de démocratisation actuelle. Enfin l'examen des outils historiquement mis au point en vue d'assurer la maîtrise gouvernementale sur la société civile confirme les lacunes que l'analyse politique contemporaine décèle dans l'ouverture pluraliste de 1990 en suggérant que la récente libéralisation a davantage porté sur les instruments organisationnels que sur les processus plus informels de la gouvernementalité ivoirienne (5).

#### *Violence endogène et violence coloniale (6)*

Une des premières idées à restaurer, tant est forte l'adéquation qu'on fait d'ordinaire entre organisation traditionnelle et immobilisme des sociétés africaines, est que l'histoire des peuples structurant cet espace qu'on nommera plus tard Côte-d'Ivoire, fixée dans des frontières finalement déterminées, comme ailleurs, par les initiatives coloniales, est notablement mouvementée. Pour ne remonter qu'à l'aube du 19<sup>e</sup> siècle, relevons que l'instabilité des établissements humains dans ce quadrilatère tient pour partie aux soubresauts (guerres, conquêtes, luttes successorales, etc.) qui animent, au nord, les divers royaumes, généralement islamisés, de la zone soudanienne et aux vicissitudes, à l'est, du puissant Etat Ashanti tout à la fois conforté par des avancées conquérantes et secoué par des démembrements lignagers. Quelques grands groupes se partagent alors cet espace : les Krou au sud-ouest, dans le vaste et inhospitalier massif forestier, les Akan à l'est (Agni, Baoulé etc.) et au sud (populations lagunaires) venus s'installer en plusieurs vagues généralement à la suite de conflits de succession politique (qu'il suffise ici d'évoquer l'épopée de la Reine Abla Pokou qui fixe son peuple à l'ouest du fleuve Comoé), les paysans Sénoufo (ensemble voltaïque) au nord qui ne tardent pas à être confrontés à des groupes de Malinké se dispersant à partir de l'actuelle zone sahéenne. Ceux-ci, se livrant à d'intenses activités tant guerrières que marchandes, animés en outre par une vive ardeur islamique se porteront jusqu'au centre de l'espace ultérieurement "ivoirien" où ils domineront ou refouleront les populations précédemment établies (7).

Les violences liées aux mouvements d'installation de populations concurrentes ainsi que les luttes et les actions brutales rythmant régulièrement les soubresauts de leurs appareils de domination interne ou caractérisant encore l'exercice ordinaire du pouvoir ont été comme redoublées par celles, spécifiques, de la mise en rapport colonial (8). Les Européens, découragés par l'hostilité du climat (on meurt alors assez vite sur la côte dite des "males gens"), peu enclins à pénétrer une forêt inextricable, redoutant aussi la puissance ashanti (les Anglais seront défaits à maintes reprises dans leur difficile conquête de la Gold Coast - Ghana actuel) ne s'autorisent certes pendant longtemps que des installations précaires à but commercial le long de la côte: les fameux comptoirs. L'occupation française, très partielle, démarre avec les établissements qu'elle réalise dans le sud-est du pays (Assinie et Bassam) en 1838 et 1842. Entre 1887 et 1889 la colonne du capitaine Binger, partie du Sénégal, longe le bassin du Niger, oblique vers le sud et atteint la côte en ayant fixé à l'ouest la frontière avec le Libéria et à l'est celle avec la Gold Coast. La colonie de Côte-d'Ivoire est formellement créée le 10 mars 1893 et cet événement ouvre une décennie d'une lutte spectaculaire contre les troupes de l'Almany Samory Touré, redoutable guerrier et fin diplomate. Celui-ci se taille alors, dans une zone correspondant aux régions méridionales des actuels Mali et Burkina et septentrionale de l'actuelle Côte-d'Ivoire, une formidable et itinérante puissance qui s'opposera non sans succès aux colonnes militaires françaises. La suprématie technique de celles-ci, leur puissance de feu - aidées aussi par les rancoeurs des populations soumises aux exactions des troupes du chef dyula - finiront par s'imposer et, à partir de 1899, le rattachement du territoire à l'ensemble de l'Afrique occidentale française (AOF) marquera le début de l'installation économique durable des Européens et de leur contrôle politique et administratif sur les populations autochtones.

Progressivement se mettent en place les éléments du système colonial de la Côte-d'Ivoire, stabilisé dans les années trente. Du point de vue économique il consiste dans l'exploitation et la commercialisation, contrôlées par les Européens, de produits primaires (café et cacao récemment introduits, bananes, bois, etc.) qui s'appuient sur de grandes compagnies de commerce et maîtrisent les réseaux de traite à travers les factoreries qui s'étendent sur le pays. Les intérêts économiques et financiers du colonat français sont largement relayés par l'appareil de l'administration qui assure la réalisation d'infrastructures (ports, routes, chemins de fer, etc.) et fournit aux entreprises et plantations européennes la main-d'oeuvre dont elles ont besoin en mobilisant une batterie de mesures coercitives (travail forcé, impôt de capitation à acquitter en argent, Code de l'indigénat qui ravale le Noir à l'état de sujet sans droit,

régime pénal arbitraire, etc.). La phase de "mise en valeur" décidée dans les années vingt (au temps d'Albert Sarraut) consacra ce statut de sujet africain taillable et corvéable à merci (9). La hiérarchie administrative (mis à part quelques commandants de cercle et gouverneurs plus éclairés que d'autres et attentifs aux réalités sociales sur lesquelles ils interviennent) accomplit cette besogne avec sérieux et entrain, depuis le gouverneur général installé à Dakar, le gouverneur territorial qui s'établira finalement à Abidjan, les commandants de cercle, et les chefs de subdivision secondés par des chefs de canton issus des populations autochtones (chefs traditionnels jugés dociles et maintenus en place ou chefs nommés par l'autorité administrative).

### *L'intensité des premières luttes politiques*

La brutalité de l'exploitation économique et de la domination politique d'origine externe ne sera pas relâchée lors de la seconde guerre mondiale à laquelle, comme lors du premier conflit mondial, l'Afrique a payé un lourd tribut en hommes. Bien au contraire, la violence du rapport colonial s'accroît particulièrement en Côte-d'Ivoire sous l'effet de deux facteurs: d'une part l'augmentation des besoins de la métropole en produits primaires (café, cacao, bois, bananes, huile, caoutchouc, etc.); d'autre part l'orientation ouvertement favorable au gouvernement de Vichy du colonat français et de l'administration qui voient dans l'Etat proclamé par le maréchal Pétain l'occasion de revenir sur les rares libéralités octroyées aux Africains par le Front populaire. A partir de 1943 le ralliement d'administrateurs coloniaux à la France combattante, le remplacement des fonctionnaires les plus réactionnaires par des hommes plus modérés permettront un relatif relâchement des dures conditions de colonisé. La Conférence de Brazzaville (30 janvier 1944) organisée par le général de Gaulle envisage certes quelques réformes dans les territoires africains mais elles sont remises aux lendemains de la victoire. Si le projet de constitution de la IV<sup>e</sup> république d'avril 1946 prévoit une évolution nettement plus hardie (l'union France-Territoires d'outre-mer y est déclarée "librement consentie"), l'échec du référendum débouche, en octobre de la même année, sur une nouvelle constitution qui n'accorde que quelques éléments d'autonomie administrative; et si elle consacre la représentation des colonisés au parlement métropolitain, elle prend soin d'organiser deux collèges électoraux, le premier étant réservé aux citoyens de statut civil français, le second aux "indigènes".

L'indépendance ivoirienne, comme celle des autres territoires africains, procèdera en fait de la rencontre entre un ensemble de mouvements émancipateurs et des contradictions et difficultés du système colonial dans les années cinquante. Mais ce qui fait la nette

particularité de la société ivoirienne et de la direction politique qui engagera et contrôlera le processus d'indépendance par rapport aux autres territoires (où se sont illustrés syndicalistes et intellectuels "nationalistes") c'est qu'ici existe dès les années trente et quarante un important groupe de planteurs africains qui, après une phase de résistance, se sont lancés dans les cultures de rente caféières et cacaoyères. S'ils assurent alors l'essentiel de la production ivoirienne (entre 80 et 90 %) ils subissent un traitement totalement discriminatoire vis-à-vis des planteurs européens: leurs produits sont achetés par l'administration à des tarifs deux fois moins élevés, ils passent après les Européens pour l'importation d'intrants et matériels nécessaires aux exploitations, la réquisition régulière de main-d'oeuvre forcée bénéficie aux seuls chantiers publics, aux coupeurs de bois et planteurs blancs. La Chambre d'agriculture d'Abidjan est un haut lieu de défense conservatrice des intérêts européens et s'oppose à toute mesure de modération et de rapprochement des conditions de production. Ne proclame-t-elle pas, au sujet de la pourtant très timide Conférence de Brazzaville que *"l'une de ses erreurs fondamentales fut d'avoir voulu brûler les étapes en niant les lois biologiques de l'espèce pour l'évolution des races indigènes"*? Cette formule résume bien l'état d'esprit qui anime les milieux économiques européens de Côte-d'Ivoire avant mais aussi après la seconde guerre mondiale.

Le 10 juillet 1944 un petit groupe de planteurs africains fondent le Syndicat agricole africain (SAA) et en confient, le 3 septembre de la même année, la présidence à Félix Houphouët, médecin, planteur de café à Yamoussoukro et chef du canton Akoué. Ils obtiennent, grâce à la compréhension du nouveau et libéral gouverneur Latriille, la légalisation de leur organisation, et le nombre des membres atteint très rapidement 20 000 alors pourtant qu'une condition restrictive a été imposée pour l'adhésion: cultiver effectivement plus de 2 hectares de café ou plus de 3 hectares de cacao. Une première conquête contre les mesures discriminatoires consiste pour les adhérents au tout nouveau syndicat à se voir officiellement reconnaître comme étant exemptés du travail forcé. Par ailleurs ils parviennent à court-circuiter le réseau des traitants intermédiaires pour s'approprier une meilleure marge et, surtout, forcent le passage à un marché libre du travail en revendiquant avec succès le principe d'un recrutement ouvert de la main-d'oeuvre contre rémunération. Ce nouveau type de rapport de travail (salarial et non plus statutaire), présentera de fait, et dès le départ, un caractère paradoxal: d'habiles alliances sont immédiatement conduites par les planteurs du sud avec des chefs traditionnels dans les bassins de recrutement de la main-d'oeuvre (pays mossi du Morho Naba - actuel Burkina -, région sénoufo contrôlée par le patriarche Gbon Coulibaly) qui useront pleinement de leur autorité

coutumière pour dépêcher vers la basse Côte-d'Ivoire d'importantes colonnes de travailleurs agricoles. Ces accords assureront les conditions de la réussite des planteurs africains de Côte-d'Ivoire au grand dam du Syndicat agricole européen privé désormais des ressources du travail forcé.

Mais, pour être violent et fondamental pour l'avenir, le combat ne se limite pas au domaine économique. Dans l'arène politique aussi se développent les ferments d'opposition et s'expriment de graves conflits. Déjà représentés, au titre du second collège, par Félix Houphouët lors des deux Assemblées constituantes de la IV<sup>e</sup> République siégeant à Paris, les leaders agricoles ivoiriens, rejoints cette fois par des fonctionnaires et employés de maisons de commerce, décident, le 9 avril 1946, de créer le Parti démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI). Félix Houphouët se trouve alors à Paris où, le 11 avril, il fait adopter par l'Assemblée le fameux rapport sur la loi abrogeant le travail forcé qui lui vaudra désormais, dans le pays, notoriété et reconnaissance. Le PDCI, dont le futur président ivoirien sera, dès le départ, une pièce maîtresse, oriente son action et son discours vers la dénonciation des abus coloniaux et il trouve certaines inspirations idéologiques et un modèle organisationnel auprès des Groupes d'études communistes, constitués par des Européens - intellectuels, salariés, professions libérales, etc. - installés dans plusieurs territoires coloniaux. Le PDCI devient assez rapidement une organisation politique africaine de masse, dépassant en puissance les mouvements du Nigeria et du Ghana, deux colonies britanniques pourtant déjà connues pour les revendications nationalistes de leurs élites politiques. L'action revendicative ne se réduit pas à l'espace du seul territoire: parallèlement s'organise un mouvement politique de lutte et de libération à l'échelle de l'AOF et de l'AEF consacré dans la création, le 18 octobre 1946, au congrès de Bamako, du Rassemblement démocratique africain (RDA), fédérant des formations provenant de plusieurs territoires, dont le PDCI deviendra une section et dont la présidence échoira elle aussi à Félix Houphouët. Suite à une cascade de désistements des partis métropolitains, inquiets des fermes orientations que prend le RDA, les seuls dirigeants politiques de Paris présents à cette naissance seront ceux du Parti communiste français (PCF).

Sur le plan électoral les événements aussi vont bon train: suite à l'adoption, en octobre 1946, de la constitution de la IV<sup>e</sup> République et aux élections législatives, Félix Houphouët-Boigny, Ouezzin Coulibaly et Philippe Kaboré Zinda sont investis députés à l'Assemblée nationale, à côté des représentants, majoritaires, des populations européennes de la colonie. Les adhérents au RDA s'apparentent alors au PCF, la formation métropolitaine qui, pour n'être pas favorable à l'indépendance pure et simple, est sans doute la

plus proche de leurs revendications matérielles, politiques et morales.

Fort d'une organisation quadrillant rigoureusement le pays et de l'action efficace de leaders militants allant à l'encontre des populations, développant un subtil jeu d'alliances avec des chefs traditionnels à l'autorité locale puissante, le PDCI-RDA remporte 25 sièges sur 27 aux élections de mai 1948 à l'Assemblée territoriale. C'en était trop, de ces succès, aux yeux de l'administration et des milieux européens qui venaient d'obtenir, prétextant de violentes émeutes à Abengourou, le remplacement du gouverneur Latrille par Péchoux, homme à poigne et qui laissera, chez les vieux Ivoiriens, de tristes souvenirs. Un certain nombre d'incidents, d'émeutes, de manifestations embrasent alors la Côte-d'Ivoire et provoquent de violentes répressions de l'administration et des troupes coloniales: le 6 février 1949 des troubles survenant à Treichville (quartier populaire d'Abidjan) se terminent par l'arrestation et l'emprisonnement de 400 Africains dont de nombreux leaders du PDCI (10), d'autres incidents éclatent en mars et octobre de la même année dans d'autres lieux du territoire. Les 23 et 24 décembre plusieurs milliers de femmes venues d'Abidjan marchent sur Grand Bassam où sont emprisonnés les manifestants arrêtés le 6 février. La situation continue de se tendre en janvier 1950, mois pendant lequel le cycle protestation/répression s'étend à plusieurs villes de l'intérieur: Daloa, Adzopé, Bouaflé, Dimbokro, etc.

#### *De la concurrence au monopole politique*

C'est le point culminant des affrontements dans le territoire et cette évolution inquiète les politiciens à Paris. La modération est alors prêchée à l'administration coloniale par le Ministre de la France d'outre-mer, François Mitterrand, la plupart des prisonniers politiques sont libérés peu après et le gouverneur est obligé de lever l'interdiction qui frappait le PDCI-RDA depuis les événements du 6 février 1949. De son côté le député et président du RDA Félix Houphouët-Boigny fait le bilan des actions entreprises et juge que la radicalisation des dirigeants de son parti n'a conduit qu'à une aveugle répression. Il propose et impose alors à ses camarades une réorientation fondamentale consistant à se rapprocher dans un premier temps de l'administration coloniale puis à collaborer avec celle-ci. Ce tournant ne suscite pas l'unanimité dans les rangs du PDCI, mais le leader met toute son autorité et sa capacité de persuasion pour faire accepter la cause nouvelle (11). L'habile entrent de René Pléven et de François Mitterrand, dirigeants de l'Union démocratique et socialiste de la résistance (UDSR), petite formation-pivot indispensable à la formation des coalitions

gouvernementales de la IVe République, suggère au président du RDA de rompre l'appareil avec le PCF. C'est ce qui est fait le 18 octobre 1950 (12). La voie d'une collaboration avec l'administration est alors ouverte et le PDCI-RDA ne souffrira plus des obstacles qu'elle dressait sur sa voie en suscitant, par exemple, la formation de certains partis politiques rivaux ou en dispensant des aides à quelques politiciens concurrents.

C'est le début d'un cours nouveau qui consacra la place prééminente conquise progressivement par le PDCI, ses dirigeants et son chef dans la conduite des affaires politiques du territoire et dans le dispositif institutionnel accompagnant l'indépendance du pays. La décennie cinquante se caractérise finalement par un déplacement des protagonistes et des enjeux des combats politiques: à l'affrontement avec les forces coloniales se substituent désormais, pour le PDCI, la vigueur des conflits et l'apreté des débats avec les autres formations partisans du territoire. Les partis y sont en effet nombreux et les élections disputées avec acharnement. Au PDCI né, on l'a vu, dans la mouvance du Syndicat agricole africain, se sont opposés, de 1945 à 1957, un certain nombre d'autres partis, créés par des intellectuels, des membres des professions libérales (avocats, etc.), des agents administratifs ou des syndicalistes. Certaines formations, notamment celles liées aux fameuses "associations d'originaires", procédaient d'une forte endogénéité politique cependant que d'autres avaient été suscitées à l'origine par l'administration coloniale pour barrer la route au PDCI dont l'appartenance au RDA et l'appareil au PCF en avaient fait une organisation suspecte à l'appareil colonial.

Le désappareillement d'avec le PCF et la nouvelle orientation fondée désormais sur une politique de collaboration avec l'administration ont complètement changé les conditions de la compétition. Développant un appareil qui couvrait l'ensemble du territoire - à l'efficacité duquel contribuera notablement le contrôle des moyens de transport -, pratiquant un jeu d'alliances avec les notabilités régionales, procédant à de très profitables ralliements d'anciens leaders rivaux (13), disposant de moyens matériels liés à la couche de planteurs africains, le PDCI, capitalisant les symboles de ses anciennes luttes contre la répression coloniale, parvenait progressivement à devancer les partis concurrents, puis à les éliminer *de facto*. Après deux échecs relatifs (élections législatives de 1951, élections territoriales de 1952) (14), les élections du 31 mars 1957 voyaient le PDCI remporter la totalité des sièges des députés territoriaux. A partir de cette année-là le PDCI n'avait plus qu'à gérer la *leadership* qu'il exerçait dans le processus d'indépendance et celle-ci, qui eut pourtant d'importantes conséquences en maints domaines, ne changea rien aux conditions du jeu politique interne: la prééminence se transforma en emprise

hégémonique (15).

Entre-temps, tout en contrôlant le cours du PDCI dans son organisation et ses orientations, Félix Houphouët-Boigny est appelé, à partir de janvier 1956, dans plusieurs gouvernements de la IVe République. Il y mènera, du seul point de vue qui nous intéresse ici, une double action significative. D'une part il influence fortement la loi-cadre dite "loi Defferre" du 23 juin 1956 qui aménage l'autonomie administrative des territoires français d'Afrique (généralisation du suffrage universel, abolition des deux collèges électoraux, élargissement des compétences de l'Assemblée du territoire, etc.). D'autre part, ministre d'Etat du gouvernement du général de Gaulle, il se battra pour établir une Communauté franco-africaine (prévue dans la Constitution française du 4 octobre 1958) reposant sur des liens directs entre la métropole et chaque territoire, contre la conception fédéraliste (regroupements d'AOF et d'AEF) soutenue par d'autres leaders africains. Ce faisant il se présentait comme l'ardent défenseur des intérêts de la Côte-d'Ivoire, enrichie dans l'intervalle grâce à l'augmentation de ses productions de café et de cacao, et qui participait largement aux recettes de la fédération sans obtenir, en retour, les investissements attendus, les services du gouvernement d'AOF, situés à Dakar, étant accusés de favoriser d'autres territoires. Si seule la Guinée, sous la conduite de Sékou Touré, en répondant "non" au référendum, s'était vue reconnaître l'indépendance immédiate par le général de Gaulle, les autres leaders africains exigèrent rapidement un important transfert de compétences qui vidait la Communauté de son contenu constitutionnel. Et comme le nouveau Président français, aux prises avec l'affaire algérienne, était disposé à ne pas faire obstacle aux demandes d'émancipation en provenance d'Afrique noire, Félix Houphouët-Boigny procéda, le 7 août 1960, à la proclamation d'indépendance de la Côte-d'Ivoire. Tout alors s'accéléra: le 28 août le pays était admis à l'ONU, le 31 octobre l'Assemblée adoptait la constitution, le 27 novembre le président de la République, Félix Houphouët-Boigny et les députés étaient élus.

#### *Les instruments organisationnels de l'Etat à parti unique*

Longtemps les commentateurs de la Côte-d'Ivoire ont utilisé, pour caractériser le système politique, social et économique mis en place après l'indépendance, des formules et qualificatifs tranchés relevant soit de l'aveugle dévotion ("pays du miracle libéral", etc.), soit de la critique sans nuance ("régime autoritaire au service d'intérêts extérieurs", etc.). Un brin de sérieux analytique aurait dû interdire, au moins jusqu'à ces derniers temps, de voir dans le système ivoirien de gouvernement la réalisation de la démocratie représentative et pluraliste: l'absence de libertés publiques

juridiquement organisées, l'absence de multipartisme et d'opposition institutionnalisée, l'absence d'élections concurrentielles, le monopole exercé par l'Etat sur la presse et les moyens d'information, l'unité syndicale fermement maintenue par les autorités centrales, le contrôle et l'encadrement, à travers les organisations annexes du parti unique, des mouvements de jeunesse, d'élèves et d'étudiants, des femmes, etc., ces données suffisaient amplement à tenir le régime ivoirien pour fort éloigné du modèle pluraliste. Les dirigeants d'Abidjan ne s'en cachaient d'ailleurs pas qui ont longtemps justifié le monolithisme politique et la centralisation administrative par les "urgentes nécessités du développement". Pour autant le système gouvernemental ivoirien ne pouvait être confondu, sans grave inconvénient pour l'analyse, avec les régimes strictement répressifs et les coteries prédatrices qui ont sévi çà et là sur le continent à partir des années soixante.

La Constitution adoptée le 31 octobre 1960 et souvent amendée depuis instaure en principe un régime de séparation des pouvoirs de type présidentiel. Mais l'absence de poids propre de l'Assemblée nationale (bien qu'élargie progressivement de 70 à 175 membres depuis 1960), sa très faible capacité d'initiative législative face aux projets gouvernementaux, les effets majeurs de l'existence d'un parti unique mettaient en évidence la solide prééminence du chef de l'Etat au point qu'il était alors préférable d'évoquer le présidentielisme pour caractériser cette situation institutionnelle. Entre 1960 et 1980 l'Assemblée nationale n'avait été que le prolongement du parti, les députés, certes élus au suffrage universel, étant choisis sur une liste nationale par les principaux responsables du parti et de l'Etat. Les réformes introduites en 1980, examinées ci-après, n'ont que partiellement modifié cette situation. Quant à "l'autorité" judiciaire, en rappelant simplement l'étroite dépendance des juridictions, des parquets et des ordres et l'effacement d'une Cour suprême, pourtant subdivisée en quatre chambres (constitutionnelle, judiciaire, administrative et financière), on s'accordera à penser qu'elle n'a pas représenté de pouvoir spécifique ou de contre-pouvoir et qu'elle n'a que très modestement été un tempérament à la puissance gouvernementale.

Depuis l'indépendance du pays l'organisation politique importante a été le PDCI, parti unique dont la fonction, comme pour tous ses homologues des régimes non pluralistes, était tout autant négative (empêcher la formation d'autres mouvements politiques) que positive (mobiliser, encadrer, former politiquement la population, susciter des loyautés et des soutiens, délimiter l'espace de l'expression politique légitime). Ses importants moyens financiers (tous les salariés cotisaient jusqu'en 1990 par une procédure de retenue à la source), sa solide organisation (depuis le Bureau

politique au sommet, le comité directeur, les sections et sous-sections de villages ou de quartiers), ses nombreux permanents (les secrétaires de sous-sections sont déjà des cadres rémunérés du parti) en ont fait un puissant appareil de pouvoir au service du Président, capable de rassembler, de faire marcher et faire écouter des milliers d'individus à la moindre convocation.

L'administration territoriale a joué un rôle moteur dans le fonctionnement de l'Etat ivoirien, dans sa forte centralisation et dans sa relative efficacité. La qualité de son recrutement, la loyauté politique obtenue aisément des préfets, sous-préfets et secrétaires généraux de préfectures et sous-préfectures, en ont fait à la fois un outil très sérieux de gestion des services à l'intérieur du pays et un solide instrument d'information du gouvernement et de son Président sur l'état des opinions et de la vie locales (16). Préfets et sous-préfets ont donc été non seulement des agents politiques (informant les autorités et arbitrant les nombreux conflits locaux) mais aussi des acteurs de développement, ayant la haute main, dans leur circonscription respective, sur les investissements publics, le fonctionnement des sociétés parapubliques, etc.

#### *Les outils informels de l'emprise gouvernementale*

Aussi précises puissent-elles être, les descriptions des instruments institutionnels, officiels ne rendent que très imparfaitement compte de la nature des pouvoirs exercés et du type des relations politiques qui structurent la société (17). Le régime ivoirien n'a évidemment pas échappé à ce constat fondateur d'une véritable sociologie politique. Aux sommets de l'Etat le gouvernement s'exerce bien formellement à travers un ensemble de services bureaucratiques et de critères techniques mais derrière ceux-ci, ou en amont, une gouvernementalité plus informelle se déploie, rappelant en partie (18) des formes traditionnelles du pouvoir, où les rapports personnels et les réseaux de clientèle prennent une part significative dans la gestion des problèmes et la prise des décisions. Ceci est vrai à l'échelon présidentiel comme à l'échelon ministériel et contribue à donner beaucoup de souplesse à la machine politique, mais aussi sans doute à rendre malaisée son analyse précise et réaliste (19). En outre le style politique combine, comme dans tout système paternaliste de pouvoir, une part d'autoritarisme et une part de modération. Si elle n'est pas recherchée pour elle-même en tant que méthode de gouvernement et si elle ne constitue pas le fondement du régime ni la base d'édification de la classe dirigeante, la coercition, sous la forme d'une activité répressive localisée, n'a jamais été absente de la scène politique ivoirienne (20). Le président Houphouët-Boigny a par avance justifié ce recours en déclarant: "Je préfère l'injuste au

désordre. On peut mourir de désordre; on ne meurt pas d'injustice. Une injustice peut toujours être réparée" (21). Il est très souvent arrivé que les leaders des mouvements jugés oppositionnels ou les chefs de file des actions de protestation soient interpellés et emprisonnés momentanément ou placés sous l'autorité militaire ou policière d'où le pouvoir espérait les ramener à récipiscence. La sanction ouvrait alors généralement une nouvelle phase de composition marquée par une décision de libération et l'annulation des sanctions (22).

D'une manière plus générale les insuffisances de la communication politique propre à un régime de parti unique ont été partiellement compensées par l'institutionnalisation des séances de discussion et d'information prises à l'initiative du Président dans les moments graves. Conseils nationaux et autres "journées de dialogue" ont été fréquemment organisés (1969, 1978, 1980, 1983, 1989) et les participants (cadres de l'Etat, du parti, des grands corps, de l'Université, des syndicats, des organisations professionnelles, etc.) invités à exprimer doléances et propositions. Les dernières journées de septembre 1989 n'ont dérogé ni à l'ordonnement du cérémonial (le Président écoute longuement, pendant plusieurs jours, et clôt les séances par une intervention où il indique les réformes et suggestions retenues) ni à la franchise habituelle des échanges en pareille circonstance (la critique y a libre cours, et les défauts de la société ivoirienne y sont très explicitement dénoncés - népotisme, favoritisme, corruption, incompétence, absentéisme, dépendance extérieure, enrichissements illicites, etc.). Certains ont voulu voir, dans ces Etats généraux, la reproduction moderne de "l'arbre à palabre" ou encore un rite d'inversion sociale assimilé par des anthropologues à une procédure de consolidation de la société. Certains politistes seraient enclins à y voir une manifestation néo-corporatiste, substitut à une démocratie pluraliste inexistante; d'autres, d'inspiration weberienne, l'assimilent à un efficace moyen de représentation politique (23).

Plus profondément encore on peut dire que, par comparaison africaine, la relative solidité du "système" ivoirien a tenu, au moins en partie, à l'interdépendance dynamique des variables économiques et politiques. La croissance (jusqu'à la fin de la décennie soixante-dix) et le jeu politique ont interagi: la modération politique, en encourageant l'arrivée de capitaux extérieurs et en suscitant la confiance des investisseurs, en favorisant aussi l'attraction d'une main-d'oeuvre régionale - quand dans le même temps un pays comme le Ghana prenait des mesures d'expulsion des étrangers - a été un élément clef de l'expansion, elle-même produisant des ressources suffisantes à fabriquer des loyautés ou des soutiens (24). Cette formule politique est remise en question, dans ses fondements,

par la profonde crise économique et financière dont les premiers signes comptables (balance des paiements, compte d'opération de la zone Franc, budgets publics, etc.) sont apparus à la fin de 1978. Si le revenu nominal des paysans planteurs a été maintenu jusqu'en 1989 alors que chutaient les cours mondiaux des produits de base, il vient de subir une amputation très sensible avec la réduction considérable des prix d'achat garantis par l'Etat du café et du cacao. Or la majeure partie de la production (75 %) est réalisée par de petits exploitants (3 à 5 hectares), base sociale rurale du pouvoir (25). Les couches urbaines ont été plus précocement atteintes avec les fermetures d'entreprises, publiques ou privées et leur cortège de licenciements, le blocage des salaires, l'arrêt des promotions dans l'administration et le secteur parapublic, le relèvement des tarifs des services publics, etc. Les plans d'austérité mis en oeuvre depuis 1981 sous l'égide du FMI et de la Banque mondiale non seulement ne sont pas parvenus jusque-là à redresser les finances de l'Etat et les comptes extérieurs du pays mais n'ont pas réussi à relancer l'appareil productif. Les derniers gouvernements (octobre 1989, novembre 1990) ont eu pour mission d'accentuer la rigueur en réduisant le train de vie de l'Etat dont on sait le rôle important qu'il joue dans le pays en matière d'emplois, de revenus, d'investissements au point d'avoir fait figure, à l'échelle africaine, d'Etat providence (26). Générés par la crise économique et financière qui déroule ses effets depuis plus de dix ans, la paupérisation de larges fractions de la population et le déclasserment social de nombre d'individus impliquent pour nombre d'entre eux le dramatique passage d'une situation de dépendance dans les communautés familiales - homologue social du clientélisme politique qui produit la position dominée mais, en même temps, intègre partiellement au cercle des dominants - à une situation d'isolement qui met directement en péril la survie elle-même des "petits" (27).

En évitant les facilités hagiographiques si courantes en ce domaine, il est de fait que, dans le pays, le crédit de confiance et la légitimité de Félix Houphouët-Boigny ont été longtemps incontestables. Sa légitimité est ancienne, forgée dans les premiers combats anticolonialistes et dans l'abolition du travail forcé. S'y ajoutent un rayonnement personnel (de Gaulle y avait été sensible et lui avait rendu un hommage appuyé), et l'art consommé de la parole (par elle il répond, explique, persuade ou soumet) si importante dans les jeux de pouvoir. Mais les ingrédients charismatiques ne suffisent certainement pas à expliquer le parcours et la pérennité politiques du personnage. L'habileté manœuvrière est un de ses atouts (28) très souvent et très anciennement manifestée dans une politique de cooptation des élites et contre-élites potentielles et dans une politique d'alliances ou de réconciliation avec tel ou tel personnage influent dans tel ou tel domaine, telle ou telle région. C'est cet art qui lui a

valu le ralliement, dès les années 50, de leaders de syndicats concurrents, de chefs de partis rivaux, de même que c'est le choix d'hommes de confiance, au besoin le remerciement de ceux qui ne faisaient plus l'affaire, qui lui a assuré le contrôle de la machine du parti à cette période (1951-1960) où il se trouvait la plupart du temps à Paris et qui s'est révélée être si importante pour la direction des affaires dans la Côte-d'Ivoire indépendante. Cette habileté a trouvé à s'exercer avec efficacité dans le domaine de la succession présidentielle, où le leader ivoirien a su maintenir la plus grande incertitude. Alors qu'il était pressé de toutes parts pour dévoiler ses intentions (29), il a su retourner la question de la succession à son avantage en en faisant un redoutable instrument de dévoilement des ambitions trop affirmées de certaines personnalités et un prétexte à l'arrêt des conséquences trop érosives pour sa propre position du jeu factionnel au sein du PDCI (30).

#### Le régime semi-compétitif des années quatre-vingts

De 1960 à 1980 le monopole du PDCI en matière de représentation politique, gagné sur le front de la compétition électorale dans la période précédente: seul Félix Houphouët-Boigny sollicita désormais les suffrages aux élections présidentielles, et les élections législatives consistèrent dès lors pour la population, à ratifier une liste nationale de députés établie par la direction du parti unique et de l'Etat. Cette liste était bloquée: elle ne permettait aux électeurs ni rature de noms ni vote préférentiel. Quant aux autres partis politiques, si la constitution de 1960 leur reconnaissait le principe formel du droit à la libre formation, elle suspendait celle-ci au respect "de la souveraineté nationale et de la démocratie et des lois de la République" (article 7) (31).

#### La dynamique politique

Parce que son leader est resté en place depuis l'indépendance, gardant le contrôle du parti et de l'Etat, que le groupe dirigeant n'a pas été profondément bouleversé depuis les années cinquante, que les principales institutions publiques sont demeurées inchangées depuis 30 ans, que la constitution n'a pas été modifiée dans son économie générale, que les congrès du parti, de 5 en 5 ans, se sont normalement déroulés depuis 1960, suivis d'élections générales (secrétaires du parti, présidentielles, législatives puis municipales), certains ont pu penser à une grande stabilité voire à la fixité des équilibres et composants du pouvoir politique ivoirien. Il s'agit sans conteste d'une illusion d'optique ou d'une dangereuse simplification. Certes la nature profonde du régime n'a guère changé depuis l'accession du pays à la souveraineté mais sous la surface

formellement identique du pouvoir les conditions du jeu politique et les rapports gouvernement/société civile ont connu quelques notables transformations.

Si l'on ajoute aux gouvernements nouveaux les remaniements partiels opérés par le président Houphouët-Boigny, ce sont environ 25 formations gouvernementales qui ont conduit l'Etat ivoirien depuis 1960. Derrière l'apparent maintien des grandes lignes constitutionnelles, de multiples fois les articles relatifs à l'intérim en cas de vacance présidentielle (c'est-à-dire, en clair, les dispositions constitutionnelles relatives à la succession) ont été modifiées à l'initiative du Président ou sur suggestion des cadres du parti, indiquant à chaque fois un nouvel état du rapport des forces entre ceux-ci et celui-là. Au sein du parti unique des postes-clefs ont souvent changé de main, le Président décidant de la promotion ou de la rétrogradation de telle ou de telle personnalité. Enfin grèves, manifestations, troubles, voire complots ont secoué la scène politique, même si tous, il s'en faut même de beaucoup, n'ont pas accédé à l'honneur de l'information officielle.

Derrière l'apparente et trompeuse stabilité du cadre institutionnel, électoral et partisan, le pays s'est transformé en profondeur aux plans social, économique et même politique. Des mesures favorables aux investissements étrangers dans l'industrie et le commerce, un régime réel de libre entreprise, le soutien de l'Etat à la production de café et surtout de cacao, l'attraction d'une abondante main-d'oeuvre originaire de toute la région ont produit des taux élevés de croissance, permis un début d'industrialisation et une urbanisation rapide, suscité une très forte expansion de la scolarisation. La régulation politique, de son côté, a été assurée par un système généralisé de cooptation. Les membres des élites fidèles au pouvoir ou potentiellement rivales ont été progressivement intégrés, sur la base du patronage et du clientélisme, aux appareils politiques et dans les postes dirigeants de l'Etat (Bureau politique, Comité directeur, secrétaires des sections locales du PDCI, Assemblée nationale, Conseil économique et social, ministères et cabinets ministériels, établissements publics nationaux, sociétés d'Etat, haute fonction publique - ambassades, administration préfectorale et sous-préfectorale...), etc. (32). Dans les deux premières décennies de l'indépendance les positions éminemment politiques - pour ne retenir que ce strict domaine - ont connu une croissance continue: le nombre des portefeuilles ministériels a été multiplié par trois, le nombre des sièges parlementaires par deux, les positions au Conseil économique et social par quatre, les membres du Comité directeur du parti par trois, etc.

*Crise patrimonialiste et purge électorale*

Cette démultiplication des positions de pouvoir et de fortune, étroitement liées (33), n'a cependant pas suffi, à la fin des années soixante-dix, à assurer la pleine régulation des flux politiques et à répondre aux demandes des jeunes prétendants de plus en plus nombreux et exigeants. En outre l'autonomisation de la lutte factionnelle et l'explosion des pratiques patrimonialistes qui apparaissent dans cette période et qui se trouvent être assez fortement corrélées entre elles mettent alors en péril l'autorité du leader ivoirien et ne sont pas étrangères à l'accélération de certains déséquilibres financiers.

C'est en 1980 que le Président ivoirien va finir par imposer une double série d'importantes transformations. Le secteur économique et financier commence à se dégrader très sérieusement: la chute des recettes d'exportation du café et du cacao coïncide avec un endettement extérieur en forte croissance et avec l'apparition de déficits budgétaires et de dangereux déséquilibres de la balance des paiements (34). Les nombreuses entreprises publiques, où prospérait une partie importante de la clientèle politique du régime et qui étaient devenues le domaine d'élection de pratiques gestionnaires peu rigoureuses et une source appréciable d'enrichissements personnels rapides, commencèrent à être très profondément réformées dans trois principales directions: liquidations, étatisations et privatisations (35). Au-delà des objectifs économiques et financiers poursuivis par cette importante politique de restructuration parapublique, l'enjeu social et politique était clair: il s'agissait, pour le Président, de se soumettre de nombreux cadres de l'Etat et une importante fraction des "cadets" du régime qui avaient peu à peu transformé les innombrables agences publiques en autant de profitables fiefs, aidés en cela par la croissance économique du pays et les libéralités gouvernementales.

Le second volet de cette reprise en main par le leader ivoirien fit l'effet d'un coup de tonnerre. Voyant le personnel politique se comporter en rentier de la représentation (dirigeants du parti et députés étaient assurés de leur inamovibilité) et considérant qu'il y avait là matière à créer un très dangereux fossé entre le régime et la population, s'apercevant en outre que les principaux cadres du parti, les députés ainsi que les dirigeants des agences publiques représentaient une force capable de s'opposer à ses volontés et avaient tendance à acquérir une redoutable autonomie, menaçante pour sa propre position, le président Houphouët-Boigny décida soudain de laisser aux électeurs le soin de choisir leurs députés. Ce passage à un scrutin de type semi-compétitif, qui admet une multiplicité de candidatures pour un même siège dans le cadre du

parti unique maintenu, eut pour résultat de transférer entre les mains du corps électoral la fonction d'assurer la purge du personnel politique.

En même temps l'échelon local, jusque-là géré par une administration fortement centralisée de préfets et de sous-préfets, se voyait reconnaître une relative autonomie et une centaine de communes étaient en 1980 le théâtre d'élections vigoureusement disputées. Cette nouvelle ouverture électorale combinée à une politique de décentralisation répondait à deux impératifs majeurs: les milliers de sièges offerts ainsi aux luttes locales devaient permettre aux jeunes générations de trouver matière à apaiser leurs ambitions sociales et politiques insatisfaites en raison de l'impressionnante permanence aux postes de pouvoir des vieilles classes d'âge des décennies 1910, 1920 et 1930; en second lieu cette décentralisation avait pour objectif de soulager les pressions de toutes sortes, mais toutes aux coûteux effets financiers, s'exerçant sur le centre politique alors que l'Etat, du fait de la crise économique, avait moins de ressources pour fonctionner. Dans les rangs du parti unique les secrétaires généraux des sections (urbaines et rurales) n'étaient pas épargnés par les combats électoraux: jusque-là nommés par la direction du parti ils devaient désormais être librement choisis par les membres des sections.

Cette triple évolution politique - au plan parlementaire, au plan communal et au sein même du parti unique - prenait également un sens par rapport à d'anciens desseins présidentiels: durant toute la décennie soixante-dix recommandations et encouragements avaient été faits à la classe politique et aux hauts fonctionnaires pour qu'ils investissent à l'intérieur du pays dans leurs régions d'origine. De nombreux moyens leur avaient été alloués dans ce but, depuis les facilités bancaires d'emprunt jusqu'à la réalisation de routes bitumées en passant par la construction d'aéroports dans l'ensemble du pays et l'abaissement des tarifs de la compagnie Air-Ivoire, des subventions publiques pour financer des initiatives privées de constructions d'écoles et de dispensaires, l'aide des sociétés d'Etat pour la création de plantations, de ranches et de fermes, etc. Selon toute vraisemblance les plans présidentiels consistaient en ce que, de cette compétition évergétique, mettant en concurrence des *big men*, devaient émerger de nouveaux hommes politiques dynamiques, entreprenants, généreux dans la redistribution d'une partie de leurs richesses et capables de conquérir la confiance des populations locales sans trop solliciter les finances de l'Etat central. Des centaines de petits Yamoussoukro, le modeste village présidentiel devenu une somptueuse ville, devaient parsemer la Côte-d'Ivoire (36).

Les résultats électoraux furent en grande partie conformes aux

probables objectifs présidentiels. Six cent cinquante candidats se présentèrent aux législatives de 1980 pour 147 sièges à pourvoir: sur les 120 députés sortants 80 seulement se représentèrent et seuls 27 d'entre eux furent élus; le renouvellement de l'Assemblée nationale s'établissait donc à hauteur de 82 %. Au sein du parti, sur les 190 secrétaires généraux des sections 91 sortants triomphèrent des élections et 99 nouveaux cadres du parti apparurent. Quant aux municipales, si de vieux dirigeants politiques, solidement implantés dans leurs fiefs accédèrent aux "gouvernements" locaux, de nombreux postes de maires et de conseillers municipaux furent gagnés par des hommes nouveaux et jeunes. La compétition électorale, après plus de vingt ans d'immobilisme, avait eu raison de nombreux bénéficiaires des prébendes publiques et des rentes politiques.

Le cycle électoral suivant de 1985 n'a pas approfondi ces tendances au renouvellement du personnel politique ni accentué la compétition. Deux facteurs principaux expliquent ce qui s'est présenté plutôt comme une régression. En premier lieu l'effet censitaire des campagnes électorales: elles coûtent très cher aux candidats, affectent durement les moins fortunés, et beaucoup de candidats, jeunes et plutôt démunis par rapport à la vieille garde des caciques, ont dû s'endetter lourdement pour financer leurs ambitions politiques. La conquête des votes impose d'importantes distributions et redistributions et de nombreux prétendants de 1980 ou de nouveaux candidats potentiels pour 1985 ont été financièrement découragés à se présenter ou à se représenter. Quant à ceux qui avaient triomphé des urnes en 1980, ils ont été obligés de constater que la carrière parlementaire ou municipale était désormais moins avantageuse que dans les prospères décennies précédentes: ils n'obtenaient plus les larges facilités bancaires antérieures et les budgets des communes étaient si indigents qu'ils ne leur offraient pas les mille et un profits qu'ils en attendaient (voitures, bons gratuits d'essence, téléphone, indemnités, etc.) et dont avaient bénéficié jusque-là, aux sommets de l'Etat et du parti, la vieille classe politique.

En second lieu la nature des scrutins de type semi-compétitif de 1980 avait produit de violents effets mécaniques. Dès lors que le cadre du parti unique avait été maintenu, les combats électoraux ne pouvaient être partisans et idéologiques. Il n'y avait pas de place pour des luttes de programmes politiques et des débats d'idées. Les combats tournèrent nécessairement en querelles, attaques, rumeurs, invectives strictement personnelles. Le climat électoral et postélectoral fut extrêmement passionnel. Des accusations de fétichisme et de sorcellerie, des violences verbales et quelquefois physiques furent perpétrées ici et là. Les rancœurs furent si

profondes que le président et la direction du parti durent imposer des séances d'entretiens entre anciens rivaux électoraux et que le PDCI passa une grande partie des années 1980/1985 à envoyer dans tout le pays des missions de réconciliation.

L'apaisement obtenu était si précaire que les dirigeants virent là l'occasion de resserrer quelque peu les conditions de la compétition en 1985. De fait, le PDCI organisa un filtrage des pré-candidatures aux diverses élections. La relative fermeture des conditions électorales s'exprima clairement dans les chiffres des législatives: alors que 175 sièges de députés étaient à pourvoir (+28), 577 candidats se présentèrent officiellement (-73); sur les 147 députés sortants 116 se représentèrent devant les électeurs, 61 furent réélus, 114 étant de nouveaux députés. Le taux de renouvellement était donc, en dépit d'une forte augmentation des sièges, de 61 %, soit une diminution de près de 20 points par rapport aux résultats de 1980.

#### Les changements de 1990: une ouverture contrôlée

Il est très vraisemblable que le cycle électoral programmé pour l'automne 1990 (élections présidentielles, législatives, municipales et des secrétaires de section du PDCI) se serait déroulé dans les mêmes conditions restrictives de 1985 (37). Mais, à partir du mois de janvier 1990, de très nombreuses et violentes contestations agitérent la scène sociale et politique ivoirienne en raison des menaces que les projets gouvernementaux faisaient porter sur les salaires dans le cadre du 4e plan d'ajustement structurel négocié depuis juin 1989 avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Le mouvement social et syndical prit une telle ampleur, toucha tant de branches d'activités, les manifestations de rue furent si nombreuses et l'autorité de l'Etat si menacée, que la présidence dût apaiser les esprits (38). Sur le terrain économique le programme d'ajustement fut confié au gouverneur de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Alassane Ouattara qui orienta les économies à réaliser dans la voie d'une diminution du train de vie de l'Etat et dans une pression fiscale accentuée à l'égard des sources principales de la richesse privée (propriété immobilière notamment). Sur le plan politique, prenant à contre-pied la vieille classe dirigeante, le Président décida soudain de faire passer le régime au multipartisme et, dans la foulée, d'organiser des élections libres et concurrentielles. Le calme s'établit presque aussitôt et une vingtaine de partis politiques furent officiellement et assez rapidement reconnus (39).

### *Elections disputées, résultats univoques ?*

Pour la première fois dans la jeune histoire de la Côte-d'Ivoire moderne les élections présidentielles ont vu F. Houphouët-Boigny entrer en compétition avec un autre candidat, Laurent Gbagbo, chef de file du Front populaire ivoirien (FPI), premier parti de l'opposition, demeuré plusieurs années clandestin. Si l'issue du scrutin ne faisait aucun doute, l'appareil du PDCI pouvant se montrer encore fort efficace dans la mobilisation des votes et le Président ivoirien disposant encore d'un certain crédit auprès de la population (contrairement à la vieille garde politique très critiquée), c'est la répartition des voix qui intriguait et constituait un test instructif. Sous ces conditions les résultats devaient révéler en fait la place que le pouvoir comptait "accorder" à l'opposition et le rapport des forces qu'il voulait instaurer avec celle-ci.

Contraint par les nombreuses marches de protestation et pressé par les bailleurs de fonds d'ouvrir le jeu politique, le Président tenait cependant à manifester que c'était lui, et lui seul, qui avait encore l'initiative des opérations. Ainsi, dans le style bien connu d'autoritarisme mêlé de paternalisme, il convoqua les 19 partis politiques alors reconnus officiellement pour une réunion le 28 septembre 1990. Il y annonça unilatéralement la tenue des élections présidentielles pour le mois suivant. Il exprima aussi très nettement son refus de provoquer une "conférence nationale" sur le modèle béninois et gabonais et de nommer un "gouvernement de transition", deux des principales revendications de la jeune opposition. Il en profita enfin pour émouvoir l'opinion publique et tenter de discréditer les nouvelles organisations politiques en révélant l'existence d'un complot qui aurait physiquement menacé le pape venu inaugurer la somptueuse basilique de Yamoussoukro. Les évêques ivoiriens exprimèrent aussitôt leur désapprobation et le cardinal Yago, leur chef, manifesta publiquement sa colère que le Président ait utilisé une telle information, partiellement exacte, à des fins de combat politique en laissant planer un soupçon de collusion entre les comploteurs et l'opposition.

La campagne électorale respecta les conditions juridiques du pluralisme mais le climat réel fut loin d'être serein. Si les temps d'antenne à la radio et à la télévision étaient équitablement partagés pour les présentations des propagandes des deux candidats, les forces officielles contrôlaient toujours solidement les canaux d'information et l'opposition, se voyant refuser la diffusion télévisée d'un petit film critique, déserta finalement les antennes. D'autre part aux diverses manifestations publiques des forces de contestation les autorités répondirent par de nombreuses interpellations et des mesures d'intimidation.

Les élections présidentielles du 28 octobre ont donné les résultats globaux suivants. A la place des traditionnels 98 ou 99 % de voix obtenues par le leader ivoirien, les autorités enregistraient: 81,7 % des suffrages en sa faveur et 18,3 % en faveur du jeune opposant. Manifestement si le président et le PDCI n'accordaient pas; à l'opposition le potentiel de représentativité qu'elle revendiquait, ils ne voulaient pas non plus l'écraser et la rendre dangereusement amère. Les partis d'opposition dénoncèrent de nombreuses; irrégularités et fraudes, dont la presse étrangère, notamment; française, se fit également l'écho. Mais même en s'en tenant aux seuls; chiffres officiellement communiqués on peut faire deux rapides; observations majeures. D'une part le soutien électoral présidentiel; s'est nettement érodé, F. Houphouët-Boigny ne recueillant que; 2 445 365 voix contre 3 512 057 en 1985 alors que le nombre; d'électeurs inscrits a considérablement augmenté entre ces deux; dates, passant de 3 512 882 en 1985 à 4 408 810 en 1990 (soit une; chute de 99,7 % des voix des électeurs inscrits à 55,5 %). D'autre; part les électeurs qui se sont déplacés le 28 octobre 1990 ont été; relativement peu nombreux puisque le taux de participation s'est; établi à 69,16 % contre des scores précédents dépassant les 95 %.. Enfin relevons que L. Gbagbo recueillait sans aucun doute possible; les fruits électoraux d'un capital de sympathie que son action; courageuse et opiniâtre de premier opposant "officiel" lui a valu; dans le pays indépendamment des sentiments que suscitent par; ailleurs dans la population son comportement de leader politique et; le programme d'action de son parti.

Tout le mois de novembre a été consacré à la préparation des élections législatives. Ce sont les mêmes conditions de campagne que; lors des présidentielles qui y ont prévalu: l'égalité formelle de droits; entre les candidats du PDCI et les candidats des partis d'opposition a; pris place dans un climat de violentes attaques verbales, d'influences; sur les opposants, d'arrestations de certains d'entre eux, et dans un; contexte d'inégalité d'accès aux médias officiels. Des bagarres se; produisirent entre adversaires dans les quartiers populaires; d'Abidjan (Yopougon, etc.), sur le campus universitaire, à l'intérieur; du pays à Daloa, etc. Le jour même de l'élection, le 25 novembre; fut marqué par de nombreuses échauffourées, les listes d'opposition; dénonçant le bourrage des urnes par le parti au pouvoir avant; l'heure d'ouverture du scrutin. Les résultats globaux peuvent être; résumés ainsi. Ce sont 17 partis qui se sont - très inégalement -; présentés aux suffrages des électeurs. Il y a eu 490 candidats pour; 175 sièges disputés dans 157 circonscriptions, le scrutin uninominal; étant utilisé dans les circonscriptions à 1 siège (la plupart) et le; scrutin de liste dans les circonscriptions à plus d'un siège (une; minorité). Sur ces 490 candidats, 234 étaient présentés ou se; réclamaient du PDCI et 217 des partis d'opposition (FPI: 11,

PIT: 34, USD: 21, PSI: 8, les 13 autres partis ont présenté, selon les lieux, de 1 à 11 candidats). Souvent ex-membres du PDCI dont la candidature avait été rejetée par celui-ci, 28 personnes se sont présentées en candidats indépendants. La participation électorale s'établit à 40,02 % variant, selon les endroits, de 21 % à 99 %. Le parti au pouvoir a remporté 163 sièges sur les 175, le FPI 9 sièges, le Parti ivoirien des travailleurs (PIT) 1, 2 candidats indépendants conquérant les deux derniers sièges. Le bilan permet aussi d'établir que 7 femmes ont été élues, que 114 vainqueurs sont de nouveaux députés (65 % des sièges) et qu'enfin, seuls 61 anciens parlementaires (35 % de l'Assemblée nationale) ont été réélus. Officiellement il s'agissait d'un triomphe pour les forces gouvernementales, l'opposition ne remportant que 7 % des sièges soit une performance bien moindre que celle attendue après les résultats des présidentielles.

Le cycle électoral s'est achevé par le scrutin municipal qui a été organisé le 30 décembre 1990. Bien que l'existence de communes dites "de plein exercice" (c'est-à-dire administrées non plus par les préfets et les sous-préfets mais par un conseil municipal élu) soit un phénomène très récent en Côte-d'Ivoire, les élections qui y ont eu lieu ont été fort agitées et disputées. Sur les 135 communes concernées, les résultats dans 3 d'entre elles ont été officiellement annulés pour cause d'affrontement le jour même du vote (Bonoua, Saouia et Ouragahio, le "fief" de Laurent Gbagbo). L'ex-parti unique présentait 234 listes, l'opposition en présentait 35 (dont 4 coalitions dans 4 circonscriptions) et 29 listes se déclaraient "sans étiquette politique". Le PDCI a remporté les élections dans 123 communes, ne laissant que 6 municipalités aux mains du FPI et 3 à des listes indépendantes. Le taux de participation, en l'absence actuelle de données officielles, peut être établi, selon notre décompte, à hauteur de 42%. Au début du mois de janvier 1991 les nouveaux conseils municipaux se réunirent pour élire chacun leur maire. Cette journée aussi fut marquée par des affrontements qui ne restèrent pas strictement verbaux. De nombreux conflits opposèrent même des listes PDCI rivales entre elles. A l'issue de ce scrutin indirect 65 anciens maires seulement ont été reconduits dans leur fonction. Le taux de renouvellement s'établit donc à hauteur de 50%. Des personnalités officielles ont été battues comme l'ancien ministre de l'Agriculture Denis Bra Kanon à Daloa ou Konan Blédou, très proche d'Houphouët-Boigny à Bouaké, la seconde ville du pays dont il était maire depuis 10 ans.

### Les facteurs de déséquilibre

Comment expliquer la faiblesse des résultats électoraux de l'opposition? Les résultats obtenus par l'ensemble des partis qui la constituaient en 1990 ont en effet été très nettement inférieurs à ce que donnait à croire l'ampleur et la profondeur du mécontentement populaire à l'égard du régime et l'importance des foules rassemblées lors des *meetings* électoraux. On peut estimer qu'en moyenne, au cours des innombrables réunions de l'été et de l'automne, les partis d'opposition ont mobilisé environ 50 % des foules que réussit d'ordinaire à rassembler le PDCI avec tous les moyens officiels à sa disposition.

Les résultats de l'opposition ont même été plus faibles que les extrapolations qu'on pouvait faire à partir des chiffres issus de l'élection présidentielle. Ils peuvent paraître en outre assez surprenants par rapport à la nature fortement décentralisée des scrutins législatifs et municipaux et l'on pouvait penser qu'une vingtaine de partis d'opposition répartis dans l'ensemble du pays parviendraient à concurrencer assez sérieusement l'ex-parti unique. Enfin, une fois reconduit et conforté dans ses fonctions par le corps électoral, le Président n'avait pas caché, à plusieurs reprises, qu'il souhaitait voir l'opposition jouer un rôle d'aiguillon au sein de l'Assemblée nationale.

Ces prévisions de résultats disputés ne se sont pas réalisées et le PDCI a obtenu des scores plus triomphaux encore que ceux du Président. On peut rapidement expliquer la médiocrité de la performance de l'opposition et les succès du PDCI à partir de plusieurs séries de causes.

Le type de scrutin ne pouvait conduire qu'à des résultats très nettement différenciés: le scrutin majoritaire à un seul tour (le second n'étant prévu qu'en cas d'égalité des suffrages, c'est-à-dire sans grande probabilité), on le sait, a un effet amplificateur de la victoire et de la défaite. Cette technique électorale et ses effets mécaniques prévisibles imposaient donc la formation d'alliances entre les partis, voire d'une coalition faisant bloc contre l'ex-parti unique. Or les 19 formations de l'opposition se sont présentées en ordre totalement dispersé et, plus encore, n'ont cessé de rivaliser entre elles, faisant affronter entre eux leurs candidats, pour le plus grand profit du PDCI. Pour l'ensemble des élections législatives et municipales seules 4 coalitions d'opposition ont pu être mises en place. Partout ailleurs les nouveaux partis ont pris un malin plaisir à opposer entre eux leurs propres candidats. Le sommet de cette pratique a été atteint à Cocody (quartier résidentiel d'Abidjan) où s'affrontaient, parmi d'autres candidats députés, le n° 2 du FPI,

Abou Drahmane Sangare et le n° 1 du PIT, le professeur de droit Francis Wodié. La victoire surprise de ce dernier a été essentiellement provoquée par les rivalités à l'intérieur du PDCI où un leader d'un courant rénovateur (Djenny Kobena, haut fonctionnaire directeur du cabinet du ministre de la Communication) s'opposait à un cacique, Usher Assouan, député-maire de Cocody, longtemps ministre, membre du Bureau politique du parti. Le comportement de l'opposition a été indiscutablement suicidaire, condamnant à l'avance ses partis à des performances purement résiduelles, marginales - et tributaires des divisions au sein du PDCI comme à Cocody - et rendant douteuse toute action unitaire dans un proche avenir.

Ne perdons pas de vue aussi que, d'une façon générale, le gouvernement, à travers son administration territoriale efficace et très loyale, à travers aussi l'appareil du PDCI présent dans tout le pays jusqu'au hameau le plus reculé, a gardé de bout en bout le contrôle des opérations électorales (préparatifs matériels, confection des listes, délivrance des cartes d'électeurs, dépouillement des urnes) et la haute main sur les moyens officiels d'information. Inquiétés par ce qu'ils estimaient être un insurmontable handicap dans la compétition, les principaux partis d'opposition avaient initialement décidé de boycotter les élections présidentielles. Mais ils ont été pris de court par le FPI, déjà relativement bien implanté à Abidjan et dans certaines régions, diffusant des journaux en principe interdits, et par Laurent Gbagbo, préparé depuis plus longtemps à l'affrontement avec le Président en place. Ils ont donc *nolens volens* soutenu le pionnier de l'opposition.

En outre dans 40 circonscriptions, et relativement à 45 sièges, les candidatures et les listes déposées par les opposants n'ont pas été homologuées par les préfets (sous divers prétextes: délais dépassés, etc.), seuls les candidats du PDCI ayant pu y solliciter les suffrages. Avant même le jour des élections le parti au pouvoir avait donc une avance de 45 sièges sur les 175 théoriquement mis en compétition.

Autre facteur expliquant la médiocrité du score de l'opposition: le chantage, les pressions sur les candidats ont été des pratiques courantes. A Daoukro par exemple, fief du président de l'Assemblée nationale et dauphin du régime, Konan Bédié, le candidat de l'opposition a renoncé au tout dernier moment à se présenter "*pour des raisons personnelles et familiales*". En outre le PDCI et son chef ont reconduit avec un certain succès la technique du patronage et ont réussi, peu avant le scrutin, à faire revenir auprès d'eux une personnalité comme Maître Lanciné Gon Coulibaly, avocat, député de Korhogo (et descendant du patriarche sénoufo Gbon Coulibaly, ancien allié de F. Houphouët-Boigny dans les années quarante si

décisives). Maître Coulibaly avait déjà été maire de cette ville du Nord mais destitué par le pouvoir, officiellement pour gestion financière irrégulière, plus vraisemblablement pour n'avoir pas laissé sa place au général Coulibaly que le président voulait politiquement "doter" pour sa retraite. Depuis, le député de Korhogo était entré en dissidence et était devenu un dirigeant important du FPI. Son retour dans la mouvance du PDCI a incontestablement fait perdre de nombreux suffrages à l'opposition dans la région. Il en est de même du ralliement de l'ancien maire d'Abidjan, Emmanuel Dioulo, atteint par la disgrâce politique après une importante affaire de détournement de fonds: celui-ci s'était inscrit à l'Union des sociaux-démocrates (USD) qui constituait ainsi une assez redoutable alliance politique bété (à l'ouest) et ebrié (population originaire d'Abidjan). Son spectaculaire retour au sein du PDCI, lors du congrès de ce parti au mois d'octobre a valu à l'opposition une perte importante de suffrages car l'ancien maire d'Abidjan est encore très populaire dans la première ville de Côte-d'Ivoire.

Cette politique de ralliement au PDCI et à son leader a probablement dû être jugée nécessaire en raison du risque que représentait pour l'hégémonie du groupe au pouvoir - où les Baoulé détiennent traditionnellement d'importantes positions - les stratégies d'implantation de ces deux partis d'opposition. Il serait exagéré et même faux de réduire les luttes politiques ivoiriennes au seul axe des rivalités entre Baoulé et non Baoulé même si les premiers nommés, planteurs dynamiques et conquérants, ont bénéficié plus que les autres groupes, autour de la personne du Président, des ressources de la décolonisation et même si des frustrations de non Baoulé sont nettement visibles dans la société. Le FPI et, à un moindre degré, l'USD, dont certains leaders avaient des attaches dans la région bété (centre-ouest, autour de Gagnoa et Daloa) ont eu pour objectif d'étendre leur représentativité dans le sud, dans le sud-est et dans le nord. L'examen de la composition de leurs organes dirigeants - au moins jusqu'à la défection de certaines personnalités - ainsi d'ailleurs que les résultats que ces deux partis ont obtenus au plan électoral montrent qu'ils n'ont pas été loin de réussir leur entreprise de coalition inter-régionale et inter-ethnique. L'USD, par exemple, avait fait alliance avec Emmanuel Dioulo, l'ex-maire d'Abidjan, et surtout chef de la communauté ebrié ainsi qu'avec certaines personnalités du sud-est (régions des Akié et des Abe) comme l'ancien maire d'Agboville destitué naguère par le PDCI. De son côté le FPI avait obtenu de sérieux soutiens en pays akié et en pays agni (autrefois première région productrice de café et cacao qui connaît actuellement une importante crise dans ce secteur des plantations) où il a obtenu aux présidentielles des scores flatteurs (supérieurs à 50 % dans le département d'Adzopé, entre 30 et 50 % en région agni) et les quartiers populaires d'Abidjan où sa performance

électorale allait de 25 % (Abobo, Attecoube, Koumassi, Port-Bouët) à 36 % (Cocody) et même 41 % (Yopougon). Le Président et les dirigeants du PDCI se sont donc probablement inquiétés que les alliances des partis d'opposition puissent s'étendre sur une bonne partie du pays. Cette politique de ralliement - même tardif - au Président avait en outre pour avantage, du point de vue des forces gouvernementales, de cantonner les opposants à des foyers régionaux limités et donc de permettre que soit dénoncée, une fois encore, la "tarte à la crème" de la vie politique africaine, le fameux tribalisme. Et cette politique a été efficace: le pays sénoufo a voté comme un seul homme pour les forces légitimistes et sur les plus de 600 candidats qui s'étaient initialement manifestés aux élections législatives, seuls 490 se sont finalement présentés. Il y eut donc, dans les derniers jours, environ 110 désistements qui ont affaibli la stratégie territoriale des formations d'opposition.

Enfin il convient de souligner l'effet contre-productif du mouvement revendicatif: le Président ivoirien, s'inquiétant du large discrédit de la vieille classe politique, a soutenu des courants rénovateurs au sein même du PDCI. Le dernier congrès (qui s'est tenu du ler au 5 octobre 1990) a adopté, non sans mal car la résistance des caciques était encore importante, une réorientation moins unanimiste de son programme, une réorganisation de ses structures et un rajeunissement très sensible de ses cadres dirigeants. En outre le PDCI, avec beaucoup d'opportunité, a présenté aux élections des candidats nouveaux, jeunes, dynamiques, acceptant les contraintes de la démocratie pluraliste. Il est par exemple hautement significatif que seuls 3 ministres sur 30 se soient présentés aux élections législatives (là où, autrefois, ils pratiquaient avec enthousiasme le cumul des postes). Et si certains caciques du parti s'obstinaient à vouloir se présenter, ils prenaient le risque de se voir opposer des rivaux plus jeunes parrainés officiellement par le PDCI, en plus des candidats de l'opposition. Plusieurs dirigeants ont échoué dans cette course d'obstacles. Cette conduite réformatrice du PDCI a été particulièrement efficace, elle a coupé l'herbe sous les pieds de l'opposition qui, ayant à faire à de nouvelles têtes, non compromises dans les anciennes pratiques politiques, perdait ainsi un de ses arguments majeurs, à savoir l'immobilisme de la vieille garde conservatrice, crispée sur ses privilèges et sur ses profits. Dans la foulée, la nomination (novembre 1990) d'un gouvernement allégé, rajeuni et "technocratisé" a conforté le renouvellement de la classe politique: dans un contexte relativement concurrentiel elle a su rajeunir ses têtes et moderniser ses thèmes d'action.

Les derniers scrutins concurrentiels de 1990 ont également révélé que le PDCI a toujours une déterminante capacité d'action, de mobilisation, de contrôle et d'adaptation à des contextes changeants.

Cette organisation retrouve là son rôle d'efficace machine électorale qu'elle avait su jouer dans les années cinquante lorsqu'elle avait réussi à éliminer les nombreux partis rivaux. L'exemple du vote des étrangers africains témoigne amplement de l'importance de ce rôle de machine électorale. Depuis 1960 ils se sont toujours vus reconnaître le droit de voter dès lors qu'ils étaient, selon la formule officielle, "régulièrement inscrits sur les listes électorales". Il en a été de même en 1990, à la grande déception des partis d'opposition. Mais il est évident que dans un contexte concurrentiel le contrôle du vote des étrangers devenait tout à fait décisif (40). Le PDCI a gagné, en ce domaine, sur deux tableaux: il s'est approprié vraisemblablement la majorité du vote des Africains non Ivoiriens; d'autre part il a piégé les partis d'opposition en dénonçant la xénophobie de certains de leurs propos, ce qui contribuait à leur aliéner le soutien électoral des étrangers (41).

Les résultats électoraux officiels ont donc manifesté apparemment une sévère défaite de l'opposition, de plus en plus large depuis les élections présidentielles aux élections législatives puis aux élections municipales. L'ex-parti unique a réussi à répondre aux défis de l'opposition, à canaliser les profondes aspirations aux changements politiques, à contrôler le jeu politique et à tempérer nettement les effets attendus du pluralisme. Mais cette solidité électorale ne doit pas être exagérée. Les chiffres électoraux ne sont jamais que des artefacts techniques produits par des intérêts politiquement et socialement situés. Contrairement à ce que font les dirigeants ivoiriens, il est sans doute préférable, pour parvenir à une analyse fine de la situation électorale, de raisonner en termes de voix obtenues plutôt que de nombres de sièges conquis, tout en n'oubliant pas, évidemment, les conditions qui pèsent sur leur validité. Toute saisie macroscopique (de la participation ou de l'abstention, de la distribution des voix, etc.) ne peut conduire qu'à de banales et infécondes généralités alors que les variations et les inflexions politiques se lisent dans les nuances quantitatives.

Quand on analyse les données électorales d'un peu plus près on peut noter, en plus de l'érosion du soutien présidentiel dont on a déjà parlé, qu'aux législatives, dans le cas de 18 sièges, le total des voix de l'opposition a été supérieur à celles du PDCI et que pour 30 sièges le pourcentage de voix favorables obtenues par le PDCI a été inférieur à 60 %. Si l'on prend en considération les 44 sièges réservés d'office au PDCI, les quelques désistements d'opposants obtenus à la dernière minute et les sièges où le combat a été très disputé (en dépit de l'inégalité dans l'accès aux ressources électorales), la victoire du PDCI est beaucoup moins évidente qu'il ne paraît à première vue. Du coup, le triomphe qu'il a remporté en nombre de sièges et sur lequel il a tablé dans ses discours post-

électorales pour réduire l'importance de l'opposition dans le pays peut cacher de très nombreuses déceptions politiques dans les rangs des jeunes, des opposants, des syndicalistes, des étudiants et enseignants notamment. Et il est possible de relier l'agitation sociale, scolaire et universitaire qui a repris en mai/juin 1991 à Abidjan aux dénis que comporte la distribution finale des postes électifs. Les effets à moyen terme des élections ne seront donc peut-être pas aussi prévisibles et sereins que le souhaiterait le gouvernement.

Enfin il apparaît que le clivage entre PDCI et partis de l'opposition se double désormais des rivalités qui mettent face à face, et de manière très brutale parfois, la vieille classe politique de l'ex-parti unique et les jeunes générations de rénovateurs du PDCI. A certains égards cette lutte générationnelle et factionnelle est plus importante que la précédente et conditionnera sans doute autant, sinon plus, l'avenir de ce pays: les duels fratricides au sein du PDCI ont été plus nombreux et souvent plus violents que la compétition PDCI/opposition. Les tendances organisées désormais au sein de ce parti sont aussi diverses que celles qui s'expriment entre toutes les formations politiques. Les changements de 1990 n'ont pas seulement concerné l'opposition et les rapports entre celle-ci et le parti gouvernemental: ils ont profondément affecté le PDCI lui-même.

#### A propos de démocratisation

La viabilité et l'avenir de la démocratisation pluraliste sont, entre autres choses, liés aux échos qu'elle suscitera dans la population. Il paraît difficile d'envisager la solidité de la formule démocratique sans référence à un minimum d'adhésion de la société civile et en dehors d'une culture valorisant au moins partiellement les vertus de la concurrence politique dans les partis organisés en vue la conquête de la représentation.

#### Les usages sociaux du vote: qu'est-ce que participer ?

Si l'on compare dans la longue durée (depuis 1946) et avec des indicateurs constants, le comportement électoral en Côte-d'Ivoire, on peut aisément s'apercevoir que les périodes d'intenses luttes politiques et d'élections pleinement concurrentielles ou semi-compétitives (1946/1957 et depuis 1980) ont connu des taux de participation très faibles. Certes il serait facile de montrer que les taux de participation très élevés dans les périodes de parti unique avec candidats uniques ou listes uniques (de fait ou de droit: de 1957 à 1975) ont été "fabriqués" par un appareil politique efficace et sans concurrent. Mais cette réponse n'explique pas le phénomène suivant: les scrutins semi-compétitifs (qui mettent aux prises des candidats ou

des listes concurrents au sein du seul PDCI) sont moins attirants pour les électeurs que les scrutins à candidatures ou à listes uniques (cela s'est vérifié en 1980 et en 1985); d'autre part aux élections de 1990 (présidentielles, législatives et municipales) les situations de pleine concurrence (entre candidats ou listes de partis opposés) ont vu une participation électorale tendanciellement moindre que les situations semi-compétitives ou de candidatures uniques.

Donnons quelques indicateurs numériques. La participation aux présidentielles de 1990 a été de 69,16 % (contre plus de 95 % dans les plébiscites précédents); la participation aux législatives de 1990 s'est élevée à 40,02 % (soit 30 points de moins que les présidentielles de la même année) et cette participation va de 21 % dans les circonscriptions où les listes étaient nombreuses à 99 % où seuls les candidats du PDCI étaient présents. La "manipulation" du parti unique n'explique pas tout: les législatives semi-compétitives de 1985, donc moins ouvertes que celles de 1990, avaient connu un taux de participation de 46 %. Les mêmes observations peuvent être faites à propos des élections municipales: la participation augmente tendanciellement en raison directe de la rareté des candidatures.

A l'occasion des législatives de 1990 les situations de candidatures uniques représentaient 27 % du total des circonscriptions mais s'élevaient à plus de 50 % des circonscriptions où le taux de participation a été supérieur à 50 %. Symétriquement les situations où s'affrontaient 4 partis ou plus représentaient 18 % de l'ensemble des circonscriptions et seulement 7 % des circonscriptions où le taux de participation a été supérieur à 50 %; dans ces 11 zones concernées, 8 ont révélé des taux de participation inférieurs à la moyenne nationale (40,02 %). Il en va de même pour les municipales. Dans les 10 communes d'Abidjan où la concurrence politique a été très large (jusqu'à 5 listes s'y opposaient) les taux de participation ont été au minimum de 17,74 % (Yopougon) et au maximum de 26,53 % (Attecoubé). La seule exception est celle de la commune du Plateau (de loin la moins peuplée avec 5 221 électeurs inscrits contre par exemple 186 466 à Abobo) où le taux de participation a atteint 40,27 %. Une seule liste, du PDCI, s'y est présentée. S'agissant toujours des municipales, dans les 32 communes où des listes uniques se présentaient (PDCI-caciques ou PDCI-rénovateurs) 28 ont connu des taux de participation supérieurs à la moyenne nationale et les 100 communes où plusieurs listes s'affrontaient ont connu en moyenne un taux de participation inférieur à la moyenne nationale (rappelons que dans 3 communes les résultats ont été annulés).

Tout semble donc se passer comme si la structure de l'offre électorale était fortement corrélée à l'intérêt que les électeurs

manifestent pour le scrutin en allant, ou pas, voter. Et, plus précisément exprimé: il apparaît que plus la concurrence est vive plus l'abstention est forte (42). Ce phénomène est d'autant plus intéressant qu'il vient contredire un certain nombre de théories, explicites ou implicites, à vocation explicative (en sciences sociales) ou justificative (dans les doctrines) de la démocratie pluraliste. Un système politique démocratique s'imposerait en éthique et en durée en tant qu'il est censé assurer et élargir la représentation des divers intérêts et courants de pensée de la société. Une telle proposition rejoint un autre point de vue, celui-ci plus économique. En termes de marché politique la multiplication de l'offre, de la part d'entrepreneurs indépendants ou organisés, permettrait d'étendre la sphère de ceux qui développeront un intérêt vis-à-vis de la politique en général et des élections en particulier et la diversité de ces entrepreneurs pourrait rapprocher le système gouvernemental de l'ensemble des agents sociaux. De telles vues ne semblent pas être confirmées par la situation électorale de la Côte-d'Ivoire.

Nous avons déjà exclu l'explication, trop partielle, par le contrôle opéré par le parti unique qui aurait toute liberté de mobiliser les gens et de manipuler les résultats (43). Certains pourraient alors être tentés d'éclairer la faiblesse (relative) de la participation par le niveau culturel et économique de la société en question: les habitants des zones rurales sont nombreux et l'analphabétisme est important. D'autres enfin pourraient mettre en avant les conditions matérielles du vote: pauvreté et rareté des moyens électoraux, entraves au secret du vote, etc. Ces réponses, elles aussi, ne sont pas entièrement satisfaisantes: les bureaux de vote sont extrêmement nombreux, le matériel électoral abondant (urnes, bulletins, etc.) et les électeurs sont en mesure de cacher leurs préférences. Et surtout on remarque que la participation dans les centres urbains, où les gens sont censés s'intéresser vivement à la politique, a été en moyenne nettement plus faible que dans les zones rurales (44).

On peut alors faire l'hypothèse - mais celle-ci exigerait des enquêtes précises de vérification - que le haut niveau d'abstention devant une grande concurrence de l'offre électorale n'est pas étranger à une culture politique fortement enracinée qui valorise le *leadership* exclusif et la séniorité. On peut notamment se demander - et tel est le sentiment retiré lors d'entretiens effectués sur le terrain - si les citoyens-électeurs ne sont pas troublés et rendus indécis par la multiplicité des choix qui leur sont soudain proposés. Il ne va pas de soi en effet, dans beaucoup de communautés, que les rivalités (toujours quotidiennement présentes certes mais canalisées, sublimées et finalement évanouies par toutes sortes de procédures) s'expriment aussi ouvertement dans les processus officiels et publics

d'affrontement que constituent les élections et dont le verdict, loin de réduire les conflits, au contraire les consacre et en quelque sorte les historicise en les prolongeant au-delà de l'opération politique du vote. Il ne s'agit pas ici de tomber dans les préjugés culturalistes exaltant "les vertus éternelles d'une Afrique unanime" (rien n'est plus faux que cela) mais de souligner que les lignes de la domination politique sont d'ordinaire fortement hiérarchisées, personnalisées et monopolisées à l'échelle communautaire et territoriale (45). La culture politique y ressortit plus à la sujétion qu'à la participation, pour reprendre deux catégories lexicales de l'ancienne et décriée *civic culture*. Même en situation de "politique ouverte" l'élection sans rivalité (la fameuse victoire *unopposed* - sans opposition - des politiciens africains anglophones) (46) demeure encore une référence vivace. En outre on peut avancer qu'une trentaine d'années de régime de parti unique ont conforté ces tendances et laissé des traces sérieuses sous forme d'illégitimation de la concurrence pérenne pour le pouvoir. Les réponses actives au pluralisme politique et à la compétition électorale exigent sans doute des délais, des adaptations et des apprentissages. Pour toutes ces raisons, et bien d'autres encore, la démocratisation ne doit certainement pas être prise comme un résultat (encore fort douteux) mais comme un processus (en réalisation problématique).

Si une telle hypothèse s'avérait exacte on pressent le type de lecture à rebours qu'il faudrait s'imposer sur les périodes et les contextes d'autoritarisme, de partis uniques et d'élections non disputées. En supposant qu'ils n'aient pas été fabriqués toujours et en totalité, et le contraire serait aussi à prouver, les résultats triomphaux et unanimes qui sortaient des urnes étaient peut-être, pour partie, l'expression électorale d'une culture politique faisant crédit à l'unipolarité. Mais il y a plus. L'abandon dans un *leadership* exclusif, la délégation à une autorité monopolistique ne sont pas sans présenter quelques avantages marginaux pour ceux qui sont les victimes apparentes de cette activité de domination politique. L'alignement des clientèles, le comportement conforme des affiliés et des sujets permettent aussi à ceux-ci de n'avoir pas à dévoiler leurs choix intimes et leurs secrètes volitions et donc à éprouver d'inconfortables tensions avec leur environnement. Ultime refuge d'un refus d'entrer en polémique et d'affronter les effets douloureux de la diversité et de la contradiction, le vote conforme est peut-être le masque de l'irénisme politique, moyen commode d'échapper à l'alternative hirschmanienne de la sortie ou de la protestation. Dans ces conditions on pourrait aussi avancer que la participation au scrutin faillit à mesurer ce que seraient de simples variations dans l'intérêt objectif à l'égard de l'institution électorale sous n'importe quelle condition comme le laisserait trop aisément supposer son statut d'indicateur universel dans l'arsenal de la sociologie électorale.

Selon le contexte, concurrentiel ou non concurrentiel, et les systèmes de représentation de l'autorité, ce sont des différences de conceptions pratiques des univers politiques et des configurations de pouvoir qui sont en jeu et que les électeurs expriment en participant ou non au vote. Si l'ensemble de ces assertions se trouvait fondé, nul doute alors que la démocratisation pluraliste puisse faire problème en perturbant quelques citoyens et que l'adhésion de ceux-ci ne soit pas immédiatement acquise à un processus politique qui ne se présente pas uniformément lisse et exclusivement générateur d'alacrité (47).

#### *Hypothèques et hypothèses démocratiques (48)*

Un des défis de la démocratisation actuelle est la représentativité sociale et professionnelle des candidats et des élus. De ce point de vue on peut dire que l'ouverture concurrentielle de 1990 non seulement n'a pas modifié les sources de recrutement des prétendants à la représentation politique mais les a même dangereusement accentuées. Pendant très longtemps seuls quelques commerçants et transporteurs avaient entamé le monopole que les fonctionnaires exerçaient dans les postes politiques de l'Etat et du parti (Bureau politique et Comité directeur du PDCI, Assemblée nationale). Les planteurs sans accès aux ressources centrales ne pouvaient quant à eux qu'espérer au mieux quelques places dans les secrétariats des sections rurales ou de quartiers du PDCI. Cette tendance s'est nettement confirmée en 1990 en dépit du passage au multipartisme et de la tenue d'élections relativement libres. Une rapide sociologie des candidatures ferait apparaître qu'une forte majorité de ceux qui sollicitaient les suffrages des électeurs étaient issus de la fonction publique et une importante proportion de ceux-ci, du rang des enseignants (instituteurs, professeurs des lycées et collèges, enseignants et chercheurs de l'Université). Cette absence d'élargissement des bases sociales et professionnelles de la classe politique ou des candidats à son entrée pourrait affecter l'intérêt des citoyens à l'égard des combats politiques et électoraux dans le même temps où l'ampleur de la crise économique produit de plus en plus d'exclus (de l'Etat, du secteur moderne, du salariat, de l'économie de plantation, etc.). La compétition démocratique risque fort de rester le jeu des couches favorisées.

Un autre problème rencontré par le processus de démocratisation consiste dans la pauvreté de certaines solutions avancées par les divers partis d'opposition. Ceux-ci sont manifestement sous-informés dans le domaine de l'économie et des finances en général et sur la situation comptable de la Côte-d'Ivoire en particulier. Ils sont donc conduits à développer des discours assez démagogiques ou de préconiser des voies passablement irréalistes dans leurs "programmes de gouvernement" (49). Il est vrai que les

leaders de l'opposition sont tenus éloignés des réalités comptables de la nation et des instruments budgétaires de l'Etat. Mais il est vraisemblable que la démocratie se renforcera si les membres de la classe politique améliorent leur connaissance des mécanismes et des résultats économiques et financiers. Un parti ignorant l'ordre de grandeur de la dette publique extérieure ne parviendra pas à contribuer efficacement aux débats et aux réflexions sur les moyens de la réduire. Il s'exposera à ne pas peser lourd dans les choix opérés et dans les décisions prises réellement par le gouvernement et par les administrations (50).

En dépit de ses limites le dernier cycle électoral ivoirien suggère l'avancée vers un régime politique pluraliste, multipartisan, reposant sur des scrutins concurrentiels. Est-on en droit de parler, comme on l'a fait jusqu'à présent dans ce texte, de démocratie, de démocratie pluraliste? On pourrait être facilement tenté de dénier le qualificatif de "démocratique" à un régime politique qui tolère tant d'exceptions à l'idée que l'on se fait habituellement du respect du pluralisme des idées et des formations politiques, de la liberté et de la sincérité des scrutins.

On peut répondre ici à la manière dont Joseph Schumpeter avait résolu de le faire dans la 4<sup>e</sup> partie de son fameux ouvrage (51). Délaissant les définitions normativistes et formalistes il a avancé que "la méthode démocratique est le système institutionnel, aboutissant à des décisions politiques, dans lequel des individus acquièrent le pouvoir de statuer sur ces décisions à l'issue d'une lutte concurrentielle portant sur les votes du peuple" (p. 355). Une telle définition pragmatique présente plusieurs avantages: elle permet une taxinomie des régimes politiques et donc des comparaisons entre eux, elle tient compte des réalités du *leadership* au sein des partis politiques et des processus généraux de la domination politique, elle suggère les effets d'offre de la dynamique électorale (les partis étant des appareils mobilisateurs convertissant les volitions des électeurs en ressources politiques), elle intègre le fait que la concurrence, comme dans le champ économique, est loin d'être pure et parfaite, elle ne sombre pas dans l'illusion selon laquelle les électeurs participeraient aux décisions politiques alors que leur pouvoir de contrôle des dirigeants se limite à la possibilité qui leur est offerte de les confirmer ou de les révoquer, elle n'implique enfin aucun choix particulier d'une technique électorale. Sans avoir à nier la fragilité de la construction démocratique ivoirienne et mésestimer l'ampleur des détournements et manipulations auxquels elle a donné lieu dans la dernière période électorale, on peut raisonnablement faire sienne une telle théorie schumpeterienne, prudente, pertinente et réaliste et penser qu'en Côte-d'Ivoire le système institutionnel et électoral mis en place commence à s'approcher de cette définition. Il n'y

parviendra réellement que si, parmi d'autres qui ne relèvent pas du champ strictement institutionnel, deux conditions sont vérifiées: la nature véritablement concurrentielle des scrutins et la traduction du pluralisme politique dans les rouages du système gouvernemental. Car, on l'a bien compris, il ne suffit pas de donner des chances formelles à tous les entrepreneurs politiques: la démocratie "réelle" se nourrit d'une participation active aux débats et aux orientations collectives.

La démocratie a souvent été, dans des analyses plus ou moins raffinées mais non moins pernicieuses, subordonnée au développement économique: tant que celui-ci ne serait pas atteint (à quel degré, sous quelle forme, selon quels critères?) la démocratie serait un luxe pour les populations africaines. Il est permis, trente ans après les indépendances, de retourner la question. Trois décennies de partis uniques, de régimes autoritaires, de violences sociales et politiques, d'interdiction de l'expression libre des idées sont indiscutablement corrélées à la faillite économique et financière du continent où la domination extérieure et les règles du marché mondial ont leur part, certes, mais pas toujours première. Le règne du parti-Etat n'est pas forcément la voie la plus efficace et la plus courte du développement alors qu'il a été insidieusement perçu par beaucoup comme un éventuel moindre mal ou un instrument du développement à marche forcée. Le nouveau pluralisme politique auquel ont été forcés de souscrire de plus en plus de régimes récemment en Afrique, par les mécanismes d'interdépendance interne qu'il génère, par le système des *checks and balances* permettant le contrôle et l'information réciproques des partis politiques sera peut-être un atout important pour éviter les monstrueux gaspillages financiers, projets grandioses et détournements en tous genres qui ont ruiné les pays et désabusé les populations. De ce point de vue la démocratie pluraliste peut faire accéder à un certain réalisme économique et, pourquoi pas, contribuer à la transition d'économies rentières vers des économies productives en limitant les effets prédateurs des patrimonialismes jusqu'ici triomphants.

Une des vertus possibles des tendances pluralistes actuelles en Afrique sera que, progressivement, l'Etat, la société civile, l'intérêt public, etc., seront de moins en moins identifiés à un parti, un groupe, une faction, un clan, un homme. Les forces sociales et politiques internes mais aussi les observateurs et interlocuteurs extérieurs auront alors une vue du fonctionnement des systèmes sociaux et politiques africains plus conforme à la réalité car ces sociétés sont diversifiées, nuancées, contradictoires, en un mot complexes. Le pluralisme peut aider à mieux vivre collectivement et de l'intérieur cette complexité-là et à la restituer dans les projections

extérieures que proposent d'eux-mêmes les ensembles sociaux concernés.

Un tour d'horizon continental suggère que les transitions démocratiques, encore incertaines et instables, répondent à des déterminations, internes et externes, nettement différentes d'un pays à l'autre. Le rythme, les modalités pratiques et les résultats de cette libéralisation sont de même fort variables. On doit donc s'attendre logiquement à enregistrer, pour le présent et l'avenir, l'invention de formules de démocratisation propres à chaque contexte national et il faut immédiatement abandonner la pernicieuse pensée d'une banale "imitation" du modèle démocratique occidental. Avec leurs limites, leurs blocages et leurs contradictions, les sociétés politiques africaines sont en train de produire et d'expérimenter des formes propres d'essais démocratiques. N'oublions pas, leçon d'humilité historique, que les régimes occidentaux présentés comme des références démocratiques, se sont édifiés, aux USA, en Grande-Bretagne, en France et ailleurs, sur des pratiques bien peu conformes à l'éthique démocratique: n'est-ce pas dans nos pays que sont nés le *gerrymandering*, les barrières censitaires et communautaires telles que la *poll tax* visant à écarter les électeurs noirs, qu'ont prospéré les biais plébiscitaires, que l'isoloir a été installé tardivement (52) que, pendant longtemps, ont fleuri les *rotten boroughs* (bourgs pourris), ont été créées les *registration societies* ayant vocation à acheter les suffrages, que le patronage, le *bossism*, etc. ont connu de belles destinées? La voie de la démocratie pluraliste est délicate, tortueuse, elle est semée d'obstacles. Les difficultés présentes ne sont pas forcément une négation rédhibitoire de l'esprit démocratique mais forment peut-être une étape, incertaine, fragile, contradictoire vers une stabilisation démocratique spécifique (53).

Yves-A. Fauré

ORSTOM, Abidjan/Paris et SOAS, Université de Londres

## NOTES

- (1) Quelques développements du présent article ont été initialement présentés dans une communication intitulée "Democracy and Realism" présentée par l'auteur à la CONFERENCE on Elections in Africa, organisée par le Centre of African Studies de la School of Oriental and African Studies, Université de Londres, les 1er et 2 mars 1991, sous la dir. du Dr Tom Young. Cette communication paraîtra en anglais dans un

- ouvrage collectif publié par un éditeur britannique. Les deux dernières parties du présent document ont été publiées, dans une version légèrement abrégée, dans un article intitulé "L'économie politique d'une démocratisation", *Politique africaine*, n° 43, octobre 1991. Outre les matériaux rassemblés lors d'enquêtes de terrain (entre autres en 1980, 1985, 1988-1990 et 1991), certaines données factuelles ont été réunies à partir des informations parues dans la presse nationale (gouvernementale et d'opposition) lors des cycles électoraux, dans les documents des partis politiques et dans le *Bulletin quotidien d'Afrique* publié par l'Agence France Presse.
- (2) Parmi les travaux des politistes francophones qui ont restitué avec justesse ces tensions et ces complexités deux livres se sont signalés, à des moments différents, relativement à des "terrains" éloignés et avec des outils spécifiques, par la finesse des analyses proposées, J.-F. BAYART, *L'Etat au Cameroun, 1ère ed.*, Paris, Presses de la FNSP, 1979 et D.-C. MARTIN, *Tanzanie: l'invention d'une culture politique*, Paris, Presses de la FNSP/Karthala, 1988. On rappellera cependant pour mémoire l'existence d'études déjà anciennes sur ces questions, souvent entachées il est vrai de naïvetés analytiques et proposant des perspectives interprétatives des plus discutables; mais ces maladroites ou erreurs ne sauraient masquer le mérite pionnier de leurs éclairages empiriques, factuels, descriptifs. Tel est le cas, par exemple, du texte de J.-L. ALIBERT, p. 215-312, in: B. TRAORE, M. LO, J.-L. ALIBERT, *Forces politiques en Afrique noire*, Paris, PUF, 1966, qui fournissait un tableau des forces, organisées ou non, de contestation aux ordres politiques de l'immédiate après-indépendance dans toute l'Afrique noire (chefferies coutumières en perte de puissance, oppositions légales et partis interdits, paysanneries rebelles, populations urbaines sans emploi, bourgeoisies économiques frustrées, étudiants revendicatifs, etc.).
  - (3) Sur cette diversité dynamique et organisationnelle au seul plan de la structuration sociale et la difficulté qui en découle de saisir des lignes claires à travers des catégories analytiques classiques partiellement inadéquates, cf. en particulier J. COPANS, *Les structures sociales*, p. 140-154, in: C. COULON et D.-C. MARTIN, dirs., *Les africains politiques*, Paris, La découverte, 1991.
  - (4) Les témoignages monographiques de cette riche réalité sociale venant infléchir, sinon contredire, des perspectives jusque-là sans doute exagérément isomorphes sont à présent fort nombreux. Qu'on se contente de rappeler deux articles de J.-F. BAYART, sans doute fondateurs dans l'africanisme politique francophone: Les sociétés africaines face à l'Etat, *Pouvoirs*, n° 25, 1983, p. 23-39 ainsi que La revanche des sociétés africaines, *Politique africaine*, n° 11, septembre 1983, p. 95-127.
  - (5) Les quelques développements historiques entrepris dans cet article s'appuient sur la lecture de très nombreux travaux de qualité réalisés sur la Côte-d'Ivoire - ou mentionnant d'utiles indications sur l'histoire de ce pays - (histoire, sociologie, ethnologie, économie, etc.). Comme il ne s'agit pas de faire oeuvre d'historien, on se limitera au signalement des noms d'auteurs principaux en rappelant qu'ils appartiennent à une masse considérable d'habiles artisans et qu'ils ont eux-mêmes produit souvent de multiples ouvrages. C'est le lieu enfin de rendre hommage, parmi eux, au sérieux et à l'importance du travail réalisé par les historiens ivoiriens: S. Amin, F. Amon d'Aby, M. Amondji, R.-P. Anouma.

- S. Bi-Zan, M.-T. Bocum, J. Bony, G. Chaffard, J.-P. Chauveau, H. Diabaté, B. Diawara, D. Domergue-Cloarec, J.-P. Dozon, S.-P. Ekanza, L. Gbagbo, R. Guillauneuf, P. Kipré, J.-N. Loucou, C. Meillassoux, C.-H. Perrot, Y. Person, E. Terray, A. Tirrefort, I. Wallerstein, A. Zolberg. Ces lectures, et d'autres, ont été complétées par l'étude de nombreuses sources documentaires (dépôts aux Archives nationales de Côte-d'Ivoire, Rapport Damas sur les événements survenus en Côte-d'Ivoire, etc.).
- (6) Sur la question de la violence politique on a consulté, entre autres, la synthèse réalisée par R. LEMARCHAND, *La violence politique*, p. 200-212, in: C. COULON et D.-C. MARTIN, dirs, *op. cit.*, qui met en évidence ses caractéristiques multidimensionnelles, contextuellement spécifiques et cependant aussi fortement syncrétiques en ce que ses composantes historiques et proprement modernes se trouvent substantiellement mêlées. On a tiré parti également de quelques articles parus dans le dossier sur Violence et pouvoir, *Politique africaine*, n° 42, juin 1991.
  - (7) Avant que d'être employé comme terme générique désignant indifféremment les marchands du nord, le vocable *dyula* s'appliquait restrictivement aux communautés réunissant ces trois caractères.
  - (8) J.-F. BAYART a vu juste en appelant notre attention sur la filiation entre certaines terreurs coloniales et la coercition politique contemporaine; voir son compte rendu de la réédition du classique *Voyage au Congo* (suivi de *Le retour du Tchad*) d'André GIDE, *Politique africaine*, n° 3, septembre 1981, p. 153-155. A. HAMPATE BA nous laisse, avec son dernier ouvrage, *Amkoullel l'enfant Peul*, Paris, Actes Sud, 1991, une évocation sensible et personnelle de cette douloureuse conjonction des déchirements endogènes qui secouent sa communauté d'origine (guerres fratricides) et de la brutalité du commandement colonial (exil).
  - (9) L'excellent recueil de documents historiques de G. CANGAH et S.-P. EKANZA, *La Côte-d'Ivoire par les textes*, Abidjan, NEA, 1978, suffit à donner un aperçu significatif de la coercition sur laquelle, en de très nombreux domaines, fonctionnait le régime colonial.
  - (10) Parmi lesquels le poète Bernard DADIE à qui nous devons d'émouvantes pages sur ce douloureux épisode, in: *Carnet de prison*, Abidjan, CEDA, 1981. Relevons au passage que de nombreuses pièces judiciaires, tant celles publiées dans le fameux Rapport Damas sur ces événements de 1949/1950 que celles annexées dans le livre de B. DADIE et dans d'autres témoignages écrits, révèlent l'ampleur des truquages et provocations et, plus généralement, de l'arbitraire administratif et pénal de l'appareil colonial. Comment ne pourrait-on pas voir dans de telles expériences quelques-uns des apprentissages gouvernementaux qui éloignèrent les autorités politiques postcoloniales d'une pratique "d'Etat de droit"?
  - (11) La fraction intellectuelle du PDCI, d'orientation plus progressiste et nationaliste, renâclera à accepter un tel virage dans la ligne politique du mouvement et certaines vicissitudes gouvernementales des premières années de l'indépendance (par ex. la jalouse autonomie des étudiants inscrits dans les universités françaises et du mouvement de jeunesse du RDA-JRDACI à l'égard de la direction du PDCI, la réorganisation des sommets du parti et de l'Etat, etc.) manifesteront la force, minoritaire mais active, de cette tendance jusqu'à l'affaire des complots de 1963 qui la décapitera.

- (12) Le nouvel apparentement à l'UDSR interviendra en janvier 1952. Le revirement de 1950 constitue encore de nos jours un enjeu politique, thème récurrent de nombreuses déclarations et colloques officiels, et un important point de discussion entre historiens. L'interprétation des dirigeants du PDCI consiste, grosso modo, à présenter l'apparentement au PCF comme ayant été, dès le début et délibérément "tactique", ce que contestent certains historiens et analystes politiques qui mettent en avant le progressisme de certaines fractions - syndicalistes et intellectuelles - et de certaines orientations initiales du PDCI-RDA pour souligner le côté structurel, "stratégique", durable de cette alliance et la "trahison" dont aurait souffert le mouvement nationaliste après 1950.
- (13) La politique de ralliement d'anciens rivaux politiques à laquelle s'attachera le futur Président ivoirien, pour être réelle et dotée d'une efficacité éprouvée, ne sera pas systématique et totale. Certains anciens politiciens concurrents des années quarante et cinquante ne bénéficieront pas des profitables retombées liées à l'indépendance (postes "électifs", sièges dans des organismes parapublics, etc.), d'autres devront attendre longtemps avant d'en profiter, d'autres enfin n'y accéderont qu'indirectement, le système des prébendes les ignorant pour ne s'appliquer qu'à certains de leurs descendants. Admissions à la curée et exclusions du rapport de patronage orienteront concurremment, là encore, l'activité redistributive gouvernementale.
- (14) Entre 1946 et 1957 une douzaine de scrutins seront organisés (référendums constitutifs, élections à la Chambre des députés, élections au Conseil général du territoire, élections à l'Assemblée territoriale, etc.).
- (15) Pour une vue détaillée de cette période et du fonctionnement politique après l'indépendance, cf. en particulier A. ZOLBERG, *One party government in the Ivory Coast*, Princeton, Princeton University Press, 1969; Y.-A. FAURE et J.-F. MEDARD, dirs, *Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire*, Paris, Karthala, 1982, qui renvoient à une abondante bibliographie sur la vie politique après 1946.
- (16) Outre les travaux anciens de M. STANILAND sur les premières années de l'indépendance, cf. les analyses récentes de R.C. CROOK parmi lesquelles: *Decentralisation and Participation in Ghana and Côte-d'Ivoire*, p. 93-118, in: R.C. CROOK and A. MORTEN JERVE, Eds, *Government and Participation: Institutional Development, Decentralisation and Democracy in the Third World*, Bergen (Norv.), CHR Michelsen Institute, 1991, et *Patrimonialism, Administrative Effectiveness and Economic Development in Côte-d'Ivoire*, *African Affairs*, vol. 88, n° 351.
- (17) Seuls quelques-uns des moyens par lesquels se construisent des soutiens et s'opèrent des subordinations politiques sont rapidement présentés ici.
- (18) En partie seulement, car la réalité des modes d'exercice de pouvoir et la nature des rapports politiques dans la situation contemporaine constituent un tout complexe où se mêlent formes anciennes et apports modernes, héritages précoloniaux et expériences coloniales, endogénéité et exanéité dans un processus d'invention permanente. Il est tout aussi erroné de voir dans les "institutions" étatiques de l'Afrique noire actuelle le seul produit d'importation de technologies politiques (parce que les acteurs autochtones les ont toujours investis de leurs intérêts et de leurs représentations) que d'ignorer ce que les tendances hautement clientélistes des relations de pouvoir et les formules patrimonialistes de

- gestion des ressources publiques (trop complaisamment présentées comme les indicateurs d'une culture spécifique) doivent aussi au rapport que les sociétés en question entretiennent avec un univers extérieur, moderne, avec des agents (individus, firmes, administrations) appartenant à un occident censé être depuis longtemps sécularisé, rationalisé, technicisé, orienté vers un utilitarisme économique, etc. Qu'il suffise de rappeler les rentes intérieures qui se constituent sur les aides publiques internationales et les pratiques interlopes des entreprises étrangères dans les pays africains pour se persuader que la dite moderne extranéité contribue à forger, en complément actif des lignes locales séculaires, des formules de pouvoir et de relations politiques originales et complexes.
- (19) Pour une description du fonctionnement clientéliste en Côte-d'Ivoire, cf. E. TERRAY, *Le climatiseur et la véranda*, p. 37-44, in: *Afrique plurielle, Afrique actuelle*, HOMMAGE A G. BALANDIER, Paris, Karthala, 1986, pour une présentation de la structure clientéliste ivoirienne - et, plus largement encore, du régime patrimonialiste ivoirien - et une analyse de sa crise, cf. Y.-A. FAURE, Côte-d'Ivoire: *Analysing the Crisis*, p. 59-73, in: D.B. CRUISE O'BRIEN, J. DUNN, R. RATHBONE, Eds, *Contemporary West African States*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, ainsi que B. CONTAMIN et Y.-A. FAURE, *La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire*, Paris, Karthala, 1990, p. 215-239.
- (20) Qu'on songe par exemple aux affaires de complots, à la répression de mouvements politiques, sociaux ou ethno-régionaux, à la longue et sourcilieuse interdiction de toute expression oppositionnelle, à la disgrâce de quelques hautes figures du parti et de l'Etat, à la répression de grèves et manifestations de revendications salariales, etc. Cf. pour quelques exemples A. DUBRESSON et Y.-A. FAURE, "Avant-propos" à: *Politique africaine*, n° 24: Côte-d'Ivoire, la société au quotidien, décembre 1986, p. 3-7, ainsi que A. BONNAL, L'administration et le parti face aux tensions, *ibid.*, p. 20-28 et I. TOURE, L'UGTCI et le "développement harmonieux": un syndicalisme anticonflits?, *ibid.*, p. 79-90; sur les complots et sur des actions de répression politique cf. notamment J. BAULIN, *La politique intérieure d'Houphouët-Boigny*, Paris, Eurafor-Press, 1982; sur des manifestations d'opposition en pays bété, cf. principalement J.-P. DOZON, *La société bété, Côte-d'Ivoire*, Paris, ORSTOM/Karthala, 1985, p. 341 et suiv.
- (21) La décennie quatre-vingt a été riche en vastes mouvements de grèves et de protestations qui ont montré, à chaque fois, la rapidité et la fermeté des réactions gouvernementales. Par exemple lors des troubles universitaires de 1983 (longs arrêts des cours de la part des étudiants et des enseignants) les établissements ont été immédiatement fermés, les salaires suspendus, les intéressés expulsés ou menacés de l'être des logements de l'Etat.
- (22) Ce fut le cas, par exemple, en 1985, de la seconde vague de grèves dans le secteur parapublic organisée par les personnels de sociétés d'Etat et d'établissements nationaux touchés par de vigoureuses mesures de restructuration financière. Le 6 juin 342 agents poursuivant le mouvement de grève interdit par le gouvernement furent révoqués. Ayant obtenu le retour à "l'ordre", le gouvernement procéda le 1er septembre à leur réintégration. Sur cet épisode cf. B. CONTAMIN et Y.-A. FAURE, *op. cit.*, p. 272-278.

- (23) Cf. l'analyse que nous en proposons, in: *ibid.*, p. 30 et suiv.
- (24) Cette étroite imbrication des dimensions politiques et économiques dans la construction du régime ivoirien a été développée dans Y.-A. FAURE, Le complexe politico-économique, p. 21-60, in: Y.-A. FAURE et J.-F. MEDARD, dirs., *op. cit.*, sans cacher par ailleurs la fuite en avant sur laquelle reposait le modèle d'accumulation mis en oeuvre.
- (25) Cf. P. DE LA VAISSIERE, *Structures et typologie des exploitations agricoles de la zone forestière de Côte-d'Ivoire*, Dijon, INRA, multigr., 3 fascicules, ainsi que F. RUF, *Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne* (Thèse: Université de Paris X-Nanterre: 1988).
- (26) Cf. les diverses chroniques parues sur la Côte-d'Ivoire en 1989 et 1990 dans *Africa confidential* (Londres).
- (27) Cf. sur ce point l'exacte analyse de C. VIDAL, Abidjan: quand les "petits" deviennent des pauvres, *Politique africaine*, n° 39, septembre 1990, p. 166-170.
- (28) Il a été plusieurs années député et plusieurs fois ministre de la IVe République où l'art florentin de l'entregent et des alliances était une condition de la survie politique.
- (29) Le Président ivoirien a été invité à dévoiler les plans de sa succession autant par les bailleurs de fonds et les investisseurs étrangers que par les forces politiques internes. Cette question est d'ailleurs officiellement à l'ordre du jour depuis le congrès du PDCI de 1975. Il aura usé plusieurs versions du fameux article 11 de la constitution pour paraître répondre aux sollicitations tout en masquant le dispositif qui aurait sa préférence. Il se réfugie derrière ce qu'il présente comme étant l'idéologie du pouvoir en vigueur chez les Akan - groupe qui rassemble entre autres les populations baoulé dont il est issu - selon laquelle, traditionnellement, le chef ne désignerait pas son successeur.
- (30) Plusieurs disgrâces ont atteint des dirigeants qui manifestaient des desseins successoraux ou simplement concurrentiels trop évidents.
- (31) Le flou de la formule et peut-être même la contradiction qu'elle contenait avaient l'avantage de consolider le monopartisme sans en proclamer le principe. Deux verrouillages mettaient en oeuvre ce dessein: l'appréciation laissée au seul pouvoir gouvernemental de ce qu'était réellement le respect "de la souveraineté nationale et de la démocratie et des lois de la République" ainsi que la nécessaire approbation, par le ministère de l'Intérieur, de la création et des statuts d'éventuels partis concurrents au PDCI dans le cadre plus général de la tutelle exercée sur toutes les associations. Autant dire que la pratique politique qui interdit longtemps, de fait, la formation d'autres partis, contredisait la version la plus favorable - pas forcément la plus exacte - qu'on puisse tirer du texte constitutionnel. Ce flou juridique sera d'ailleurs évoqué par quelques-uns au printemps 1990, en pleine agitation sociale, pour tenter de retarder l'échéance de l'ouverture. Le régime est déjà pluraliste en son principe, disaient en substance ces juristes soudain pointilleux, et les critiques ne sont pas fondées puisque la constitution reconnaît l'existence de partis divers. Mais ceux-ci ne sauraient s'organiser puisque l'accord politique faisait défaut. L'inconvénient d'une telle argumentation, d'un strict point de vue juridique, c'est qu'elle n'expliquait pas l'existence du seul PDCI par ailleurs non affecté d'un privilège de droit. Du point de vue de l'analyse politique mieux vaut donc évacuer les pièges de l'énoncé constitutionnel (au mieux flou, au pire contradictoire) dont on peut tirer tout... et son contraire au bénéfice de l'examen des pratiques politiques réelles. Et celles-ci sont claires.

- nettes et constantes, en faveur du monopartisme.
- (32) Sur le patronage pratiqué en Côte-d'Ivoire, cf. J.-F. MEDARD, La régulation socio-politique, p. 75-77, in: Y.-A. FAURE et J.-F. MEDARD, dirs., *op. cit.*
- (33) Il faudrait ajouter les plus de 300 entreprises du secteur d'Etat et les directions et conseils d'administration de nombreuses entreprises à capital étranger formant les 2 500 sociétés du secteur économique moderne pour avoir une idée des plus fructueuses places, souvent reliées, soit par cumul individuel soit par accumulation familiale, à l'espace des positions de pouvoir.
- (34) Sur ces points, cf. Y.-A. FAURE, *Côte-d'Ivoire: Analysing a Crisis*, *op. cit.*
- (35) Cf. B. CONTAMIN et Y.-A. FAURE, *op. cit.*
- (36) La plus récente étude sur ce sujet est celle de A. DUBRESSION et C. VIDAL, *Loin d'Abidjan: les cadres, urbanistes de l'intérieur; la préfecture de Toumodi; sociologie et géographie politiques de la production de l'espace habité*, Paris et Abidjan, ORSTOM-Université de Paris X-CEGAN et CNRS-EHESS, 1991, multigr. Dans une perspective continentale, cf. J.-F. MEDARD, *Le big man en Afrique: esquisse d'analyse du politicien entrepreneur*, Bordeaux, 1991, multigr. (à paraître dans *L'Année sociologique*).
- (37) Rappelons très brièvement que dans son discours de clôture des fameuses "journées du dialogue" tenues du 21 au 29 septembre 1989, le président Houphouët-Boigny avait rejeté la demande formulée par de nombreux participants d'instaurer le multipartisme en déclarant qu'il s'agissait là "d'une simple vue de l'esprit". Les nombreuses manifestations de rue, les actes d'insubordination et de protestation, les grèves et défilés, la paralysie des services publics et des entreprises privées, la distribution foisonnante et soudaine de tracts revendicatifs, le travail de sape de plusieurs syndicats créés en toute indépendance de la confédération officielle (UGTCI) ou se ménageant désormais en dehors d'elle une liberté d'action, bref le mouvement social, modifièrent profondément, entre janvier et avril 1990, le rapport de force et peuvent être clairement tenus pour les facteurs décisifs de l'acceptation finale du multipartisme (à laquelle les pressions feutrées mais réelles des bailleurs de fonds ont aussi contribué). Quelques mois auparavant les autorités ivoiriennes ne voulaient pas de cette évolution, ce qui expliquera d'ailleurs que nombre des dirigeants du PDCI et de l'Etat - comme l'ancien ministre de l'Information Laurent Dona Fologo, mais il fut loin d'être le seul dans ce cas - continuèrent, après le changement de cap présidentiel, à regretter l'ouverture pluraliste. Cependant les débats établis lors de ces "journées de dialogue" et les échanges développés par la suite au sein de la commission créée par le Président en vue d'examiner les doléances peuvent être tenus pour les premiers linéaments de l'ouverture finalement concédée l'année suivante: outre l'officielle revendication au pluralisme qui s'y fit jour - et qui n'y fut pas satisfaite - s'exprima ouvertement, notamment par certains dirigeants syndicaux, la liaison entre la gravité de la crise économique et la gestion gouvernementale.
- (38) Outre les grèves, défilés et manifestations dans les secteurs public et privé, outre la paralysie quotidienne des principales artères d'Abidjan par les mouvements de jeunes, de travailleurs, par les syndicats, etc., la troupe fit montre, à plusieurs reprises et en maints endroits, de désobéissance à la hiérarchie militaire, des groupes de soldats se

rendirent maîtres un moment de l'aéroport d'Abidjan et d'autres se livrèrent à quelques scènes de pillage (à Yamoussoukro, entre autres villes). De leur côté policiers et douaniers manifestèrent leur mécontentement en bloquant sporadiquement des rues et des ponts. La situation avait des allures nettement insurrectionnelles et le gouvernement parut longtemps dans l'expectative et sur la défensive.

- (39) Sur les événements sociaux et politiques de cette année se reporter aux diverses chroniques bien informées parues dans *Africa Confidential* (Londres), en 1990 sur la Côte-d'Ivoire.
- (40) Les étrangers représentent 28,1 % de la population de la Côte-d'Ivoire établie à 10,8 millions d'habitants. Les autres résultats détaillés de ce recensement de 1988 ne sont pas encore connus et, d'autre part, on ne dispose pas du nombre des étrangers électeurs.
- (41) Parmi d'autres raisons de la faiblesse du score électoral de l'opposition et qu'on n'analysera pas dans ce texte, signalons entre autres: les crises internes de certains partis ou excommunications et radiations réciproques n'ont pas manqué (USD, Parti communiste ivoirien-PCI, etc.), l'extrême fragilité de plusieurs formations dont l'existence légale cache mal la hâte de leur constitution et leur impréparation organique et dont certaines se réduisent à une poignée de compagnons ou de fidèles, etc. On relèvera que seuls 4 ou 5 partis présentent actuellement quelque solidité et que la vingtaine des formations de l'opposition n'a pas été en mesure, et il s'en est fallu de beaucoup, de représenter celle-ci dans toutes les circonscriptions soit aux législatives soit aux municipales.
- (42) Ne nous méprenons pas: "l'abstention" est le résultat artificiellement homogénéisant de facteurs empiriquement hétérogènes. Par exemple, le refus d'ordre volontaire de participer au scrutin y contribue tout autant que l'annulation des résultats dans quelques circonscriptions où les urnes étant cassées à l'issue de mouvements violents les suffrages ont été globalement comptabilisés dans la rubrique "non votants". Mais cette dernière réalité, d'ailleurs marginale, ne contredit pas la thèse, à vocation non exclusive, défendue ici sur la nature de l'abstention. Par ailleurs, l'effet d'agrégation sur lequel repose "l'abstention" constitue par voie de conséquence mécanique un piège pour toute approche globale du phénomène. Il apparaît donc tout à fait nécessaire de s'attacher à analyser des variations de participation électorale et de rechercher les déterminants de ces rapports différenciés que les électeurs entretiennent avec "l'institution" électorale.
- (43) Dans un chapitre introductif du livre CEAN/CERI, *Aux urnes l'Afrique, élections et pouvoirs en Afrique noire*, Paris, Pédone, 1978, J.-F. BAYART, F. CONSTANTIN, C. COULON et D. MARTIN invitaient déjà, avec justesse, à appréhender les élections en Afrique noire comme des "mécanismes politiques autrement plus complexes que veut bien le laisser à penser l'imagerie habituelle de la manipulation ou du truquage" (p. 23). Nous ne pouvons que souscrire à une telle démarche rendue encore plus pertinente dans un contexte nouveau de pluralisme.
- (44) BOURMAUD D. Elections et autoritarisme: la crise de la régulation politique au Kenya. *Revue française de science politique*, avril 1985, p. 206-234, notait également de nettes discriminations de la participation électorale entre zones rurales, fortement votantes et zones urbaines largement abstentionnistes. L'explication qu'il a proposée de cette différence de comportement tient essentiellement en deux points: d'une part le Kenya est un pays encore très rural (86 % de la population

vivent dans les campagnes qui abritent 87 % des circonscriptions) et les candidats aux élections se doivent d'y mobiliser des structures sociales encore vivaces (lignages, classes d'âge, etc.) pour avoir des chances de succès politique; dans les villes, où se fixent progressivement des masses de migrants relativement récents, l'encadrement politique serait inefficace, les populations déstructurées et rebelles, les réseaux clientélistes des "boss" qui "tiennent" les municipalités urbaines en voie d'essoufflement, etc. L'analyse que nous proposons ici est quelque peu différente et ne se situe pas à l'échelle macroscopique opposant globalement les villes aux campagnes. Elle vise plus précisément à mesurer la variation de la participation dans l'ensemble des circonscriptions, à rapporter ces résultats à la variable "nombre de candidatures" et à suggérer des hypothèses explicatives des corrélations établies. L'axe de principale discrimination de la participation est donc moins, à notre avis et s'agissant de la Côte-d'Ivoire, la variable générale rural/urbain que les conditions numériques de l'offre électorale à la fois en zones rurales et en zones urbaines, ce que n'étudiait pas l'auteur précité.

- (45) Ceci en dépit de l'existence préalable aux décisions et aux verdicts de réelles institutions et procédures d'échanges, de consultations et de délibérations (et dont la palabre est le correspondant dans l'imagerie courante), ce qui, soit dit en passant, montre aussi que les sociétés africaines n'opposent pas à la démocratie le mur d'une altérité d'ordre anthropologique.
- (46) Le statut "d'élu sans opposition" est recherché par la plupart des candidats dans de nombreuses situations électorales africaines. D. BOURMAUD, *op. cit.*, p. 214, montre, s'agissant du Kenya, que seuls les dignitaires du régime parviennent à éliminer ou à dissuader les concurrents (le système électoral kenyan est de type semi-compétitif). Il en a été de même en Côte-d'Ivoire lors des scrutins - de même type - de 1980 et 1985.
- (47) Reconnaissons l'existence d'une autre piste interprétative, d'ailleurs connexe à celle-ci, et qui, s'inscrivant dans le cadre d'analyse des mécanismes de la domination politique, propose de relier les renoncements des agents ("non réponses" aux sondages, abstentions électorales, etc.) aux formes de l'incompétence statutaire. Voir particulièrement sur ce point le chapitre 8: "Culture et politique" de P. BOURDIEU, *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, Ed. de minuit, 1979: "Les chances de répondre se définissent donc, en chaque cas, dans la relation entre une question (ou, plus généralement, une situation) et un agent (ou une classe d'agents) défini par une compétence déterminée, capacité qui est elle-même à la mesure des chances d'exercer cette capacité. On comprendrait mieux "l'intérêt" ou "l'indifférence pour la politique" si l'on savait voir que la propension à user d'un "pouvoir" politique (le pouvoir de voter, de "parler politique" ou de "faire de la politique") est à la mesure de la réalité de ce pouvoir ou, si l'on préfère, que l'indifférence n'est qu'une manifestation de l'impuissance" (p. 473).
- (48) On ne peut qu'être d'accord avec l'élargissement (liaison avec les crises économiques, rôle des intellectuels, etc.) de la problématique démocratique que propose dans le chapitre 6: "De la démocratie africaine" J. COPANS, *La longue marche de la modernité africaine, savoirs, intellectuels, démocratie*, Paris, Karthala, 1990, p. 259-304. Hors des questions de montage institutionnel auxquelles se réduisent

trop souvent le débat et l'intérêt occidental manifesté à l'endroit des processus de démocratisation en Afrique, l'enjeu essentiel est dans la pratique quotidienne des acteurs concernés, dans les débats et les mobilisations, bref dans la capacité de production autochtone de nouvelles formes du politique par les sociétés africaines elles-mêmes. La perspective traitée ici en quelques développements sera, en comparaison, beaucoup plus restrictive. Par contre l'interprétation que fait J. COPANS de l'approche schumpeterienne semble un peu forcée lorsqu'il la réduit à une espèce de bricolage technique.

- (49) Par exemple le fédéralisme ou l'intégration régionale, en qui beaucoup voient des solutions aux problèmes présents, sont sans doute des orientations politiquement heureuses mais économiquement hypothétiques, et déjà réalisées de fait par les acteurs de chaque côté des frontières officielles sur un certain nombre de produits. Dans une abondante littérature signalons l'excellente étude de B. HIBOU, *Analyse comparée des politiques de protection et de régulation des marchés céréaliers ouest-africains. Le cas des pays du sous-espace ouest*, Paris, Cotonou/INRA, UNB et IRAM, 1990, multigr.
- (50) De manière générale J. BERTHELOT, dans sa contribution: Avantages comparatifs, coûts sociaux et participation paysanne: réductionnisme du calcul économique et biais des politiques agricoles, in: P. CAMPAGNE et J. CHATAIGNER, *Producteurs et consommateurs face aux politiques agricoles et alimentaires en Afrique, Agropolis* (Montpellier), 1990, note bien que l'absence de représentation des intérêts agricoles et l'absence de démocratie favorisent l'imposition (par le FMI et la Banque mondiale) de politiques sectorielles "dictées par les critères du calcul économique conventionnel libéral" (p. 338). Bien d'autres facteurs que ceux évoqués ici conditionnent le devenir démocratique du pays. Citons pour mémoire et dans le désordre: la succession présidentielle et l'attitude de la vieille garde politique toujours hostile au pluralisme, l'évolution de la crise économique et financière et les orientations des nouveaux trains de mesures d'austérité, les comportements de ceux, de plus en plus nombreux, qui sont sans emplois (les fameux compressés publics et privés) et sans revenus (couches urbaines pauvres) et vivent une véritable exclusion, ou dont les revenus ont été amoindris (petits planteurs), etc., l'état du système scolaire et universitaire, les comportements des leaders de l'opposition dont certains gestes suggèrent que "l'houphouëtisme" pourrait bien survivre à la disparition de l'éponyme, la situation faite aux jeunes qui constituent, par leur importance numérique, autant un défi morphologique que culturel et politique pour tout pouvoir gouvernemental, etc.
- (51) SCHÜMPETER J. *Capitalisme, socialisme et démocratie*. Paris, Payot, 1951.
- (52) Sur la genèse des technologies électorales et la construction des électorats, on consultera les numéros spéciaux d'*Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 71-72 et n° 73, 1988, ("Penser la politique") et particulièrement l'article de A. GARRIGOU, *Le secret de l'isoloir*.
- (53) La présente étude et les interprétations qu'elle contient n'engagent que l'analyste et non ses institutions de rattachement. Cette responsabilité ne le dispense pas d'exprimer ses remerciements à l'endroit de ses collègues, Ivoiriens et non Ivoiriens, qui ont bien voulu lire ce texte et contribuer à son amélioration.